



# Projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges

Réunion publique – Mardi 3 décembre 2024

Présentation – Mardi 03 décembre 2024

Accueil républicain

**Philippe GAUDIN**

Maire de Villeneuve-Saint-Georges



Présentation – Mardi 03 décembre 2024

# Aurélie PICQUE

Modératrice



Présentation – Mardi 03 décembre 2024

# Sébastien BROCOLETTI

Directeur de projet, Direction Exécutive des Gares d'Île-de-France, SNCF G&C



Présentation – Mardi 03 décembre 2024

# Michèle BATITI

Responsable de mission, AREP Environnement





# Projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges

Réunion publique – Mardi 3 décembre 2024

# Présentation du projet



# Le projet porté par SNCF Gares & Connexions

La mise en accessibilité de la gare de Villeneuve-Saint-Georges



© INUI Perspectives – AREP

SNCF Gares & Connexions ambitionne de construire une passerelle piétonne permettant à toutes et tous d'accéder aux quais.

Pour cela, la passerelle piétonne sera équipée d'ascenseurs et d'escaliers fixes et mécaniques.

Cette mise en accessibilité a également pour objectifs de :

- désaturer les quais en créant un chemin alternatif aux deux passages souterrains existants ;
- sécuriser l'exploitation en cas de crue de la Seine.

# Une fréquentation importante et en augmentation

# 29 325

Voyageurs par jours

# +2,5%

De fréquentation sur la ligne D de RER à l'horizon 2030

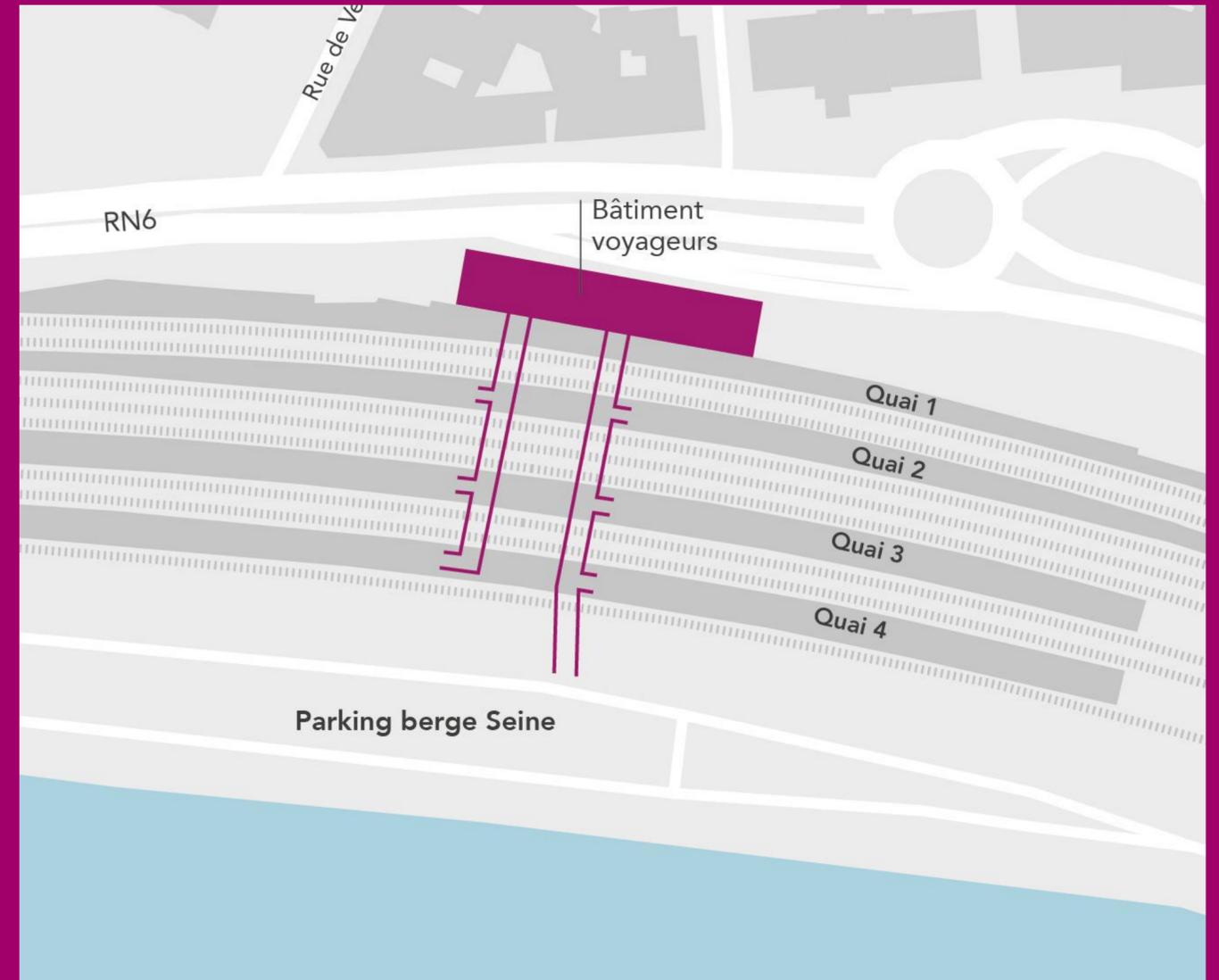
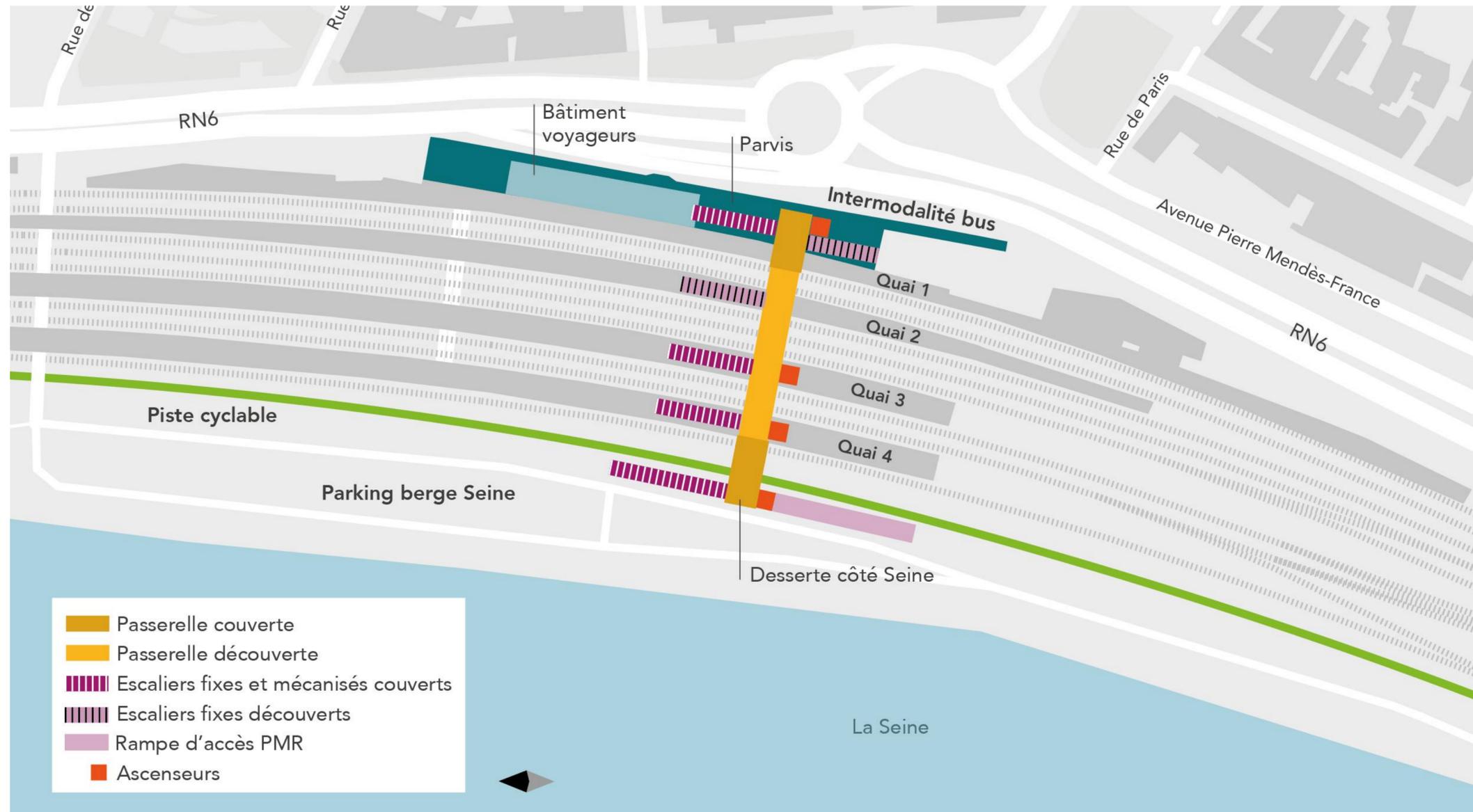


Schéma des accès existants

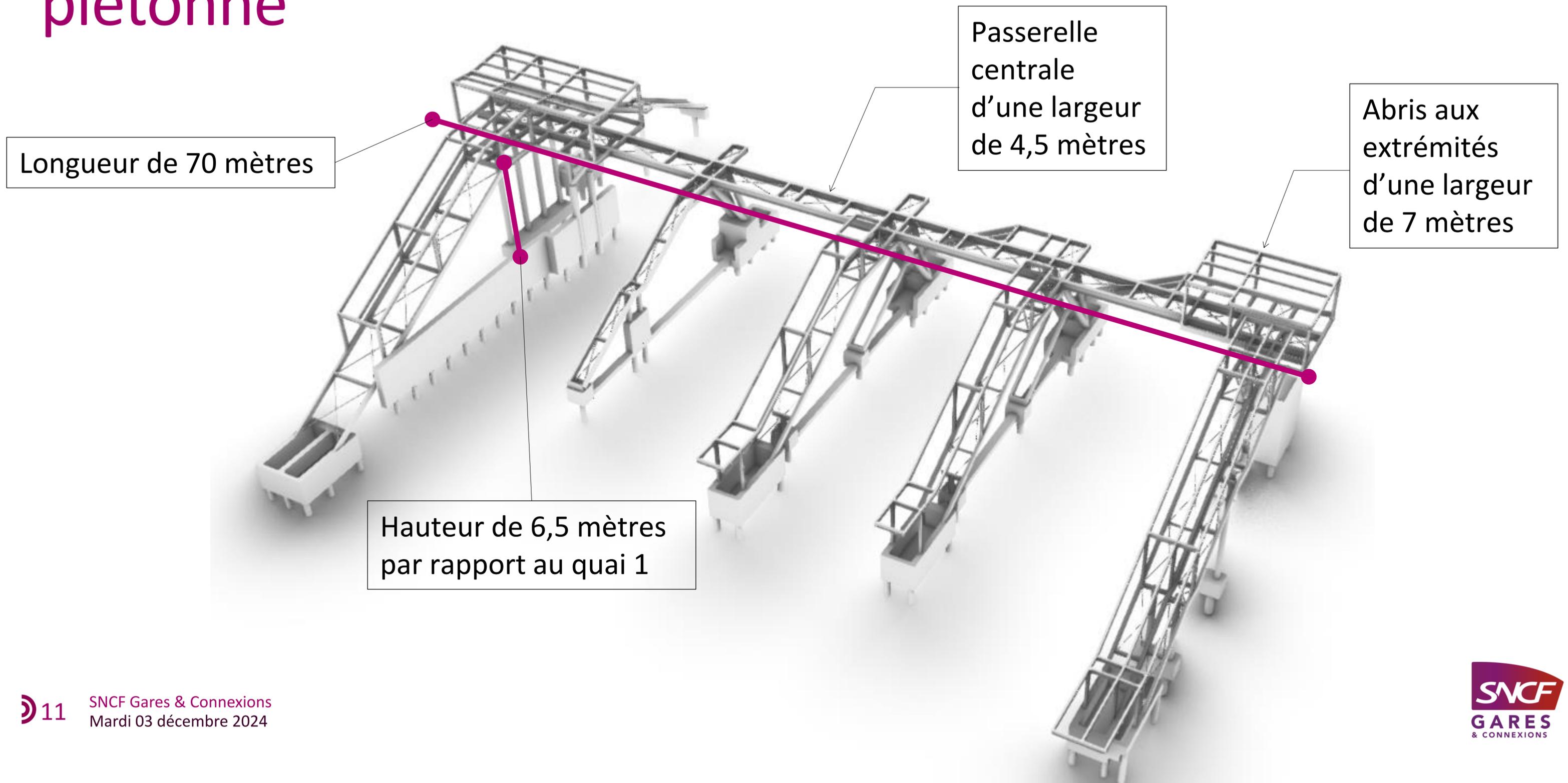
# Les aménagements prévus pour la passerelle



**SNCF Gares & Connexions envisage plusieurs aménagements en lien avec la création de la passerelle piétonne :**

- La desserte des berges de Seine par des escaliers fixes et mécanisés ;
- La desserte des berges de Seine par des ascenseurs ;
- La couverture des extrémités de la passerelle.

# Les caractéristiques architecturales de la passerelle piétonne



# Les travaux envisagés



# Les travaux envisagés

## Le choix du fluvial

- Une gare enclavée entre la RN6 et la Seine induisant enjeux et contraintes lors de la phase travaux
- Un acheminement des installations et des matériaux de chantier par voie fluviale via la Seine
- Utilisation d'une barge de 79 mètres et de deux barges de 38 mètres



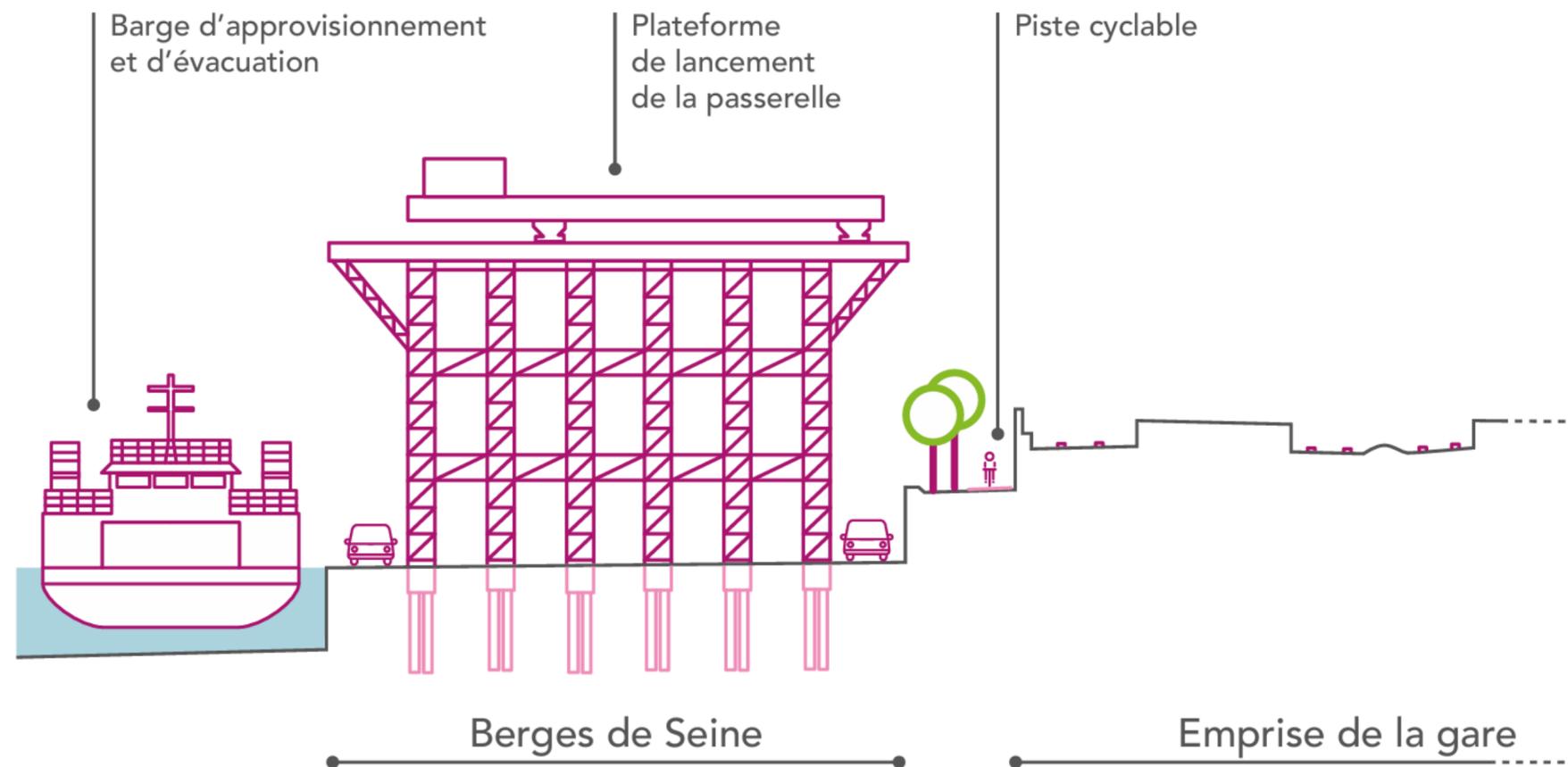
© INUI Perspectives – AREP

# Les aménagements fluviaux prévus pour les travaux



# Les travaux envisagés

## La création d'une plateforme de lancement



## Plusieurs aménagements structurants côté berges de Seine

- Une plateforme de lancement de la passerelle ;
- Une grue mobile ;
- Une base vie ;
- Une zone de stockage tampon ;
- Des zones de stockage et de prémontage de la passerelle.

Le choix du fluvial permet d'éviter d'impacter la RN6 mais nécessite quelques aménagements.

Le lancement de la passerelle piétonne au-dessus des caténaires nécessite la construction d'une plateforme dite de lancement, d'une hauteur d'environ 13 mètres au niveau du parking de la Seine.

# Les travaux envisagés

Les mesures prises pour limiter les impacts sur la circulation ferroviaire

- Maintien de la circulation des trains au maximum pour assurer une continuité de service
- Annonce en amont des fermetures et des modifications de parcours pour permettre l'organisation des usagers
- Mise en place de bus de substitutions

Pour limiter les perturbations :

- Les travaux seront réalisés principalement de nuit
- Quelques fermetures ponctuelles, justifiées par la durée des opérations, seront programmées sur certains week-ends

# Les travaux envisagés

Les impacts des travaux sur les riverains



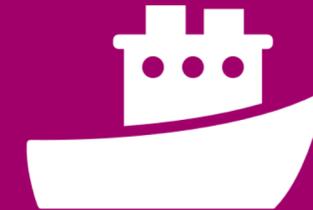
## S'inscrire dans le bruit environnant

SNCF G&C veillera à s'inscrire  
dans le bruit ambiant existant lié  
à la RN6 et à l'aéroport d'Orly



## La mise en place de mesures de réduction des émissions de poussière

Via des systèmes d'aspiration ou  
de brumisation



## Le choix du fluvial Pour limiter les atteintes à la circulation sur la RN6

# Les travaux envisagés

## Les impacts des travaux sur l'environnement

- La gare de Villeneuve-Saint-Georges s'inscrit dans un environnement fortement urbanisé, avec 80 % de l'aire d'étude éloignée occupée par des tissus urbains.
- Aucun réservoir de faune ni zone de patrimoine naturel protégé n'a été identifié dans la zone proche.
- Une roselière de 170 m<sup>2</sup>, en bordure de la Seine, constitue la seule zone d'intérêt écologique local. SNCF G&C veillera à l'éviter.



© INUI Perspectives – AREP

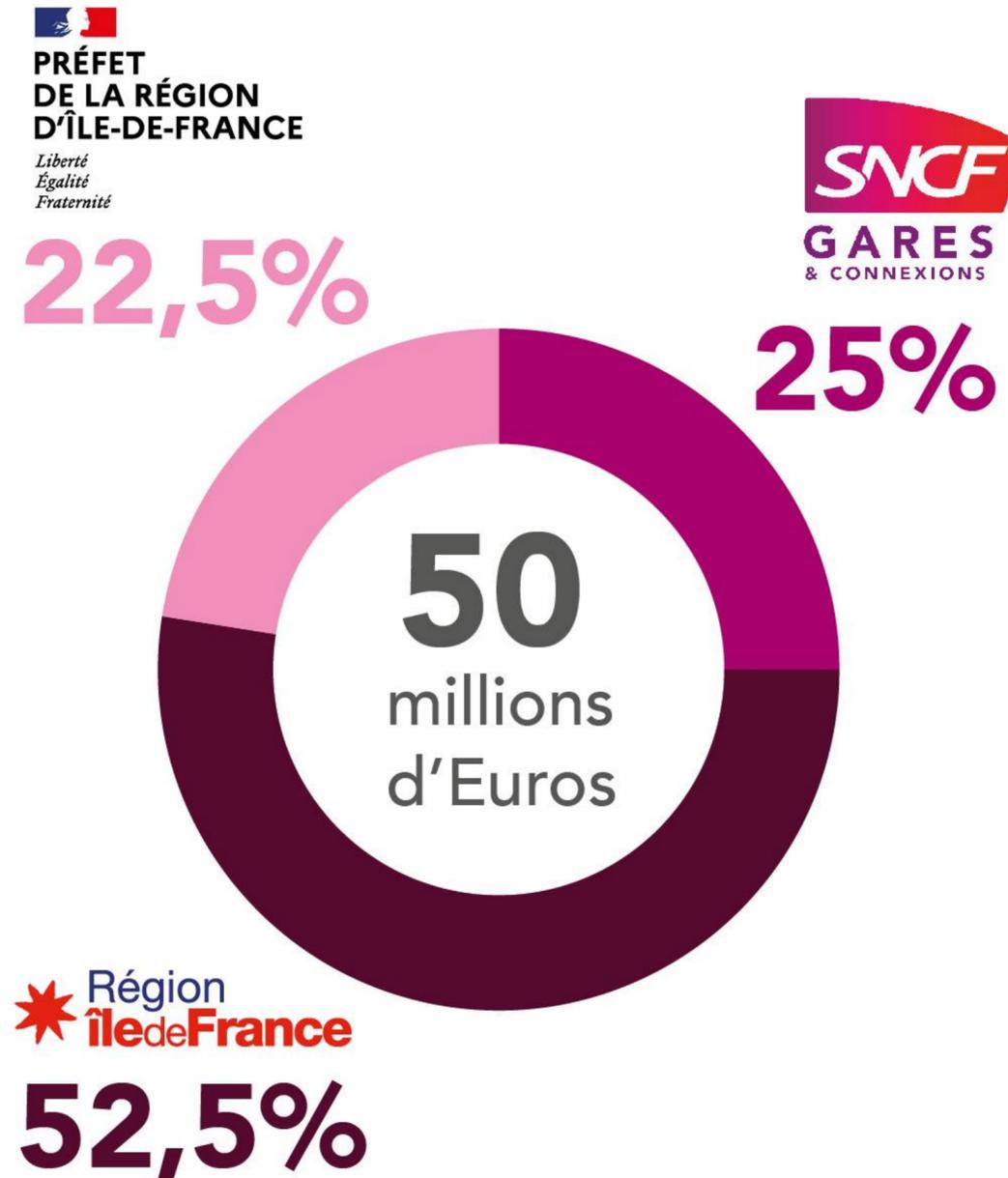
# Le coût et le calendrier prévisionnel du projet



# Le calendrier prévisionnel du projet



# Le coût prévisionnel et le financement du projet de passerelle



# La concertation



# La concertation du public : du 20 novembre au 20 décembre 2024

- » Une concertation organisée dans le but d'**associer citoyens, associations et autres parties prenantes** au processus de décision.
- » L'objectif de cette concertation est de **présenter le projet** de passerelle piétonne, de **recueillir les avis** et **répondre aux questions** du public pour faire évoluer le projet.
- » Cette concertation est également l'opportunité de **décider quel scénario privilégier pour la desserte des berges de Seine.**



<https://concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr/fr/contribuer-en-ligne>

# Les trois options d'aménagement de la desserte côté Seine de la passerelle piétonne



© INUI Perspectives – AREP

- La desserte des berges de Seine par un ascenseur, des escaliers fixes et mécaniques ainsi qu'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- La desserte des berges de Seine par un ascenseur, un escalier fixe ainsi qu'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- La non-desserte des berges de Seine par la passerelle.

# Les modalités de la concertation

## Les rencontres avec le public

- Rencontre de proximité en gare de Villeneuve-Saint-Georges, mercredi 27 novembre, de 10h00 à 13h00
- Réunion publique, mardi 3 décembre, de 19h00 à 21h00, au gymnase Jules Ferry, rue Henri Leduc à Villeneuve-Saint-Georges
- Rencontre de proximité sur le marché des berges de Seine de Villeneuve-Saint-Georges, mercredi 11 décembre, 9h00 à 12h00

# Les outils d'information du public

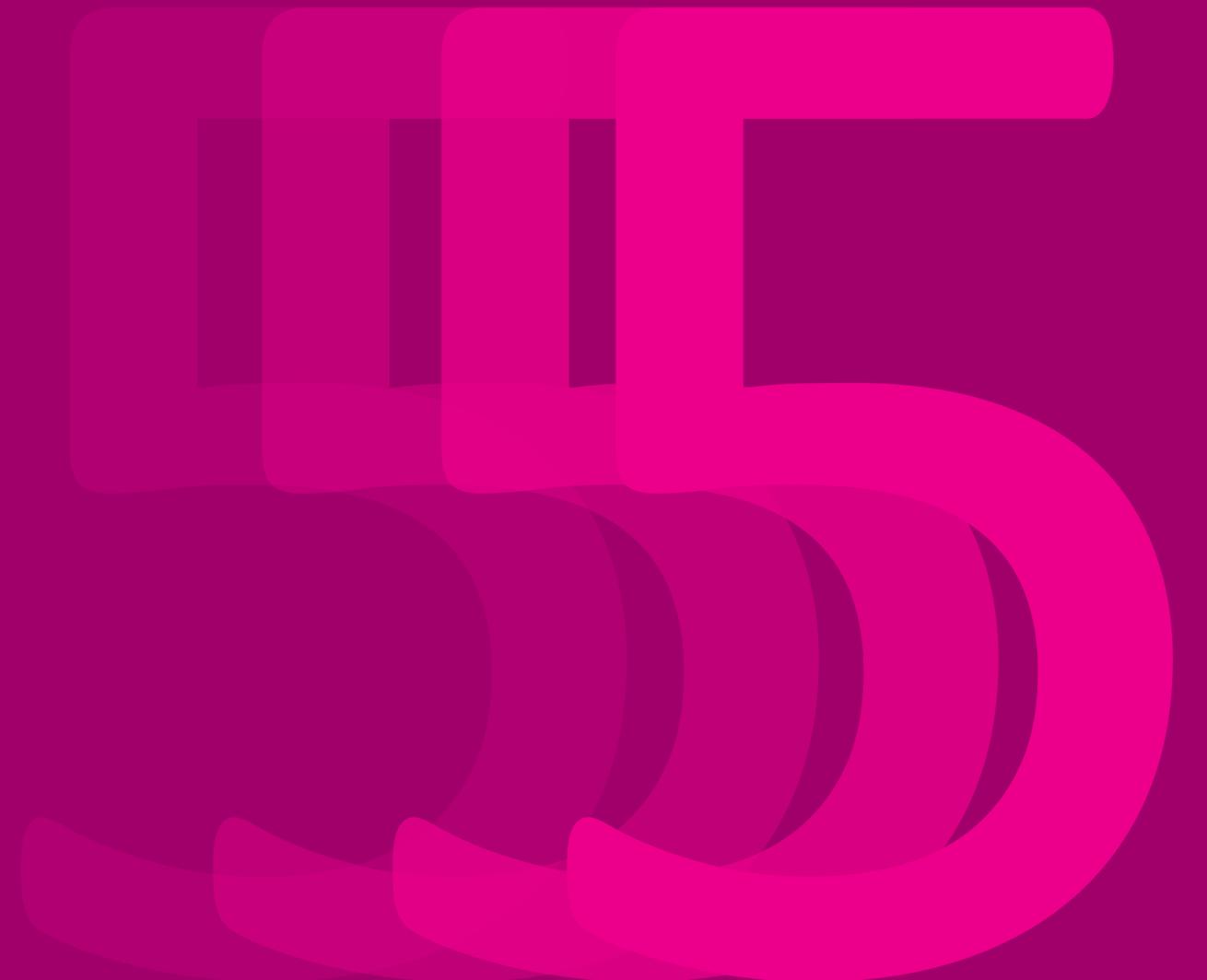
- **Le site internet de la concertation**, outil principal de l'information du public qui comporte la présentation du projet, la documentation et les actualités.
- **Le dépliant**, outil de présentation du projet et des modalités de la concertation, envoyé par voie postale aux habitants de la commune de Villeneuve-Saint-Georges et disponible lors de chaque rencontre avec le public.
- **Le dossier de concertation**, qui permet d'entrer plus en détail dans le projet et qui sera également disponible lors de chaque rencontre avec le public.

# Les outils de contribution du public

- **La plateforme de contribution du projet**, sur le site internet de la concertation, qui permet à chacun et chacune de déposer une question ou une contribution.
- **Un registre**, mis à disposition à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges pour y déposer vos observations pendant toute la durée de la concertation.



# Temps d'échange



# Temps d'échange

Organisation du temps d'échange pour la bonne tenue des débats



- **Lever la main et attendre le micro** pour prendre la parole (réunion enregistrée pour le compte-rendu)



- **Se présenter**
- **Questions courtes et réponses synthétiques** pour que tout le monde puisse s'exprimer



- **Toutes les questions appellent une réponse** (contrairement à l'expression des points de vue)



- **Prise de plusieurs questions** du public puis réponse des maîtres d'ouvrage

Présentation – Mardi 03 décembre 2024

# Sébastien BROCOLETTI

Directeur de projet, Direction Exécutive des Gares d'Île-de-France, SNCF G&C



# Merçi

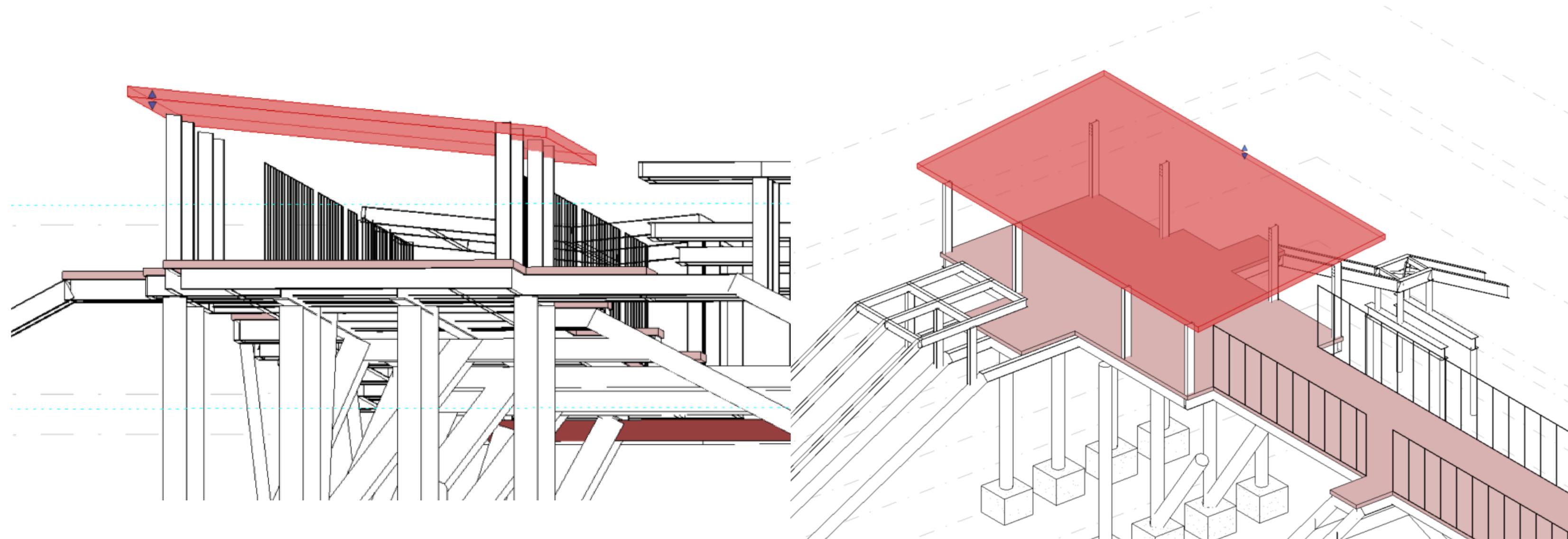
[concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr](https://concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr)



Retrouvez-nous sur



# Les abris en extrémité de passerelle



# Les travaux de modernisation de la gare

La création de la passerelle piétonne sera suivie de travaux de modernisation de la gare de Villeneuve-Saint-Georges, dans le même objectif de désaturation. Ces travaux, connexes à la création de la passerelle piétonne, ne sont pas l'objet de la concertation.



Reconstruction du bâtiment voyageurs



Aménagement d'un parvis couvert

Ces aménagements réorganiseront les différents espaces, pour les utilisateurs comme pour le personnel de la gare, tout en fiabilisant son exploitation.

# Les aménagements actuels de la gare

- **Un bâtiment voyageurs** accessible depuis la RN6
- **Un parking** réservé aux agents SNCF
- **Quatre quais**, dont deux dédiés à la desserte du RER D
- **Deux passages souterrains** donnant accès aux quais, dont un accessible depuis le parking côté Seine

# Des accès routiers aux berges de Seine contraints

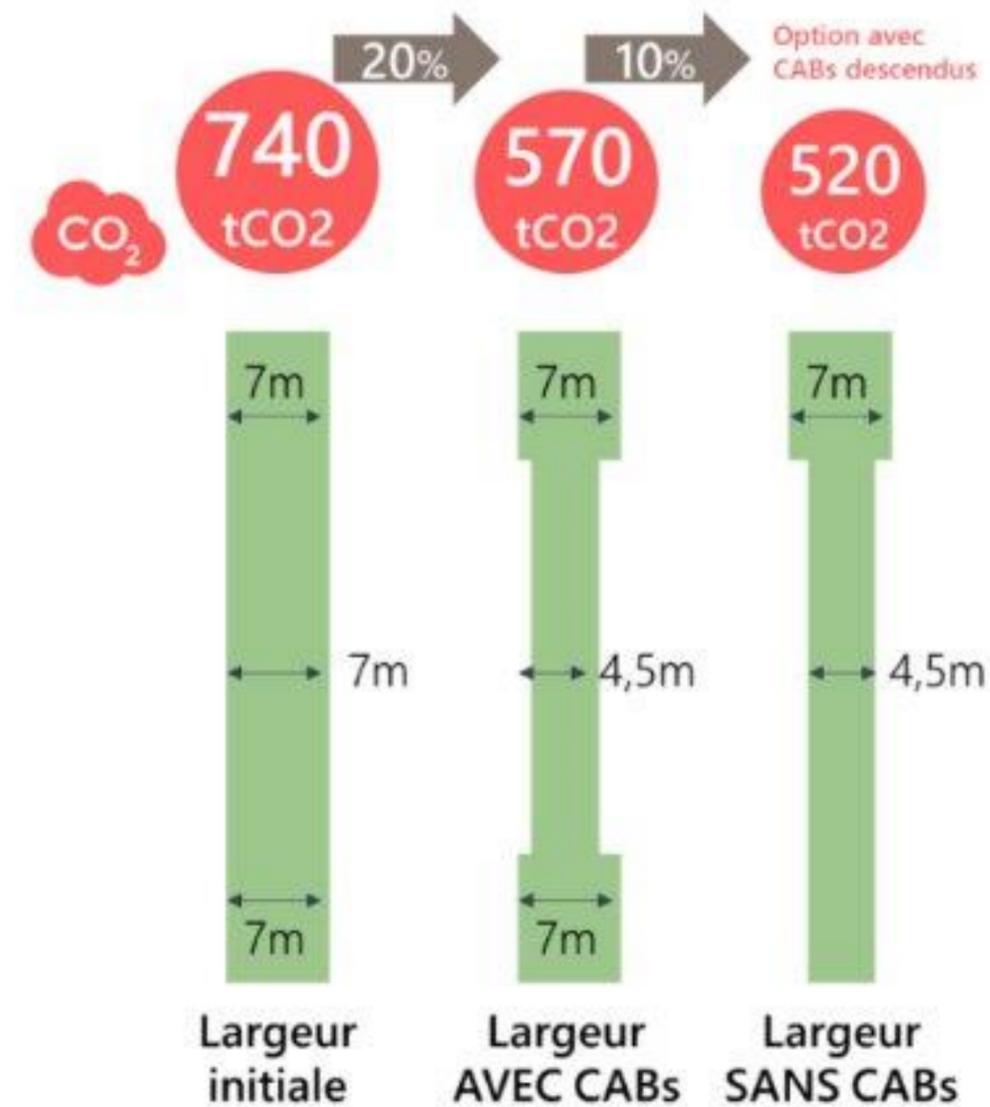


**Accès routier sud**  
2,9 mètres de hauteur



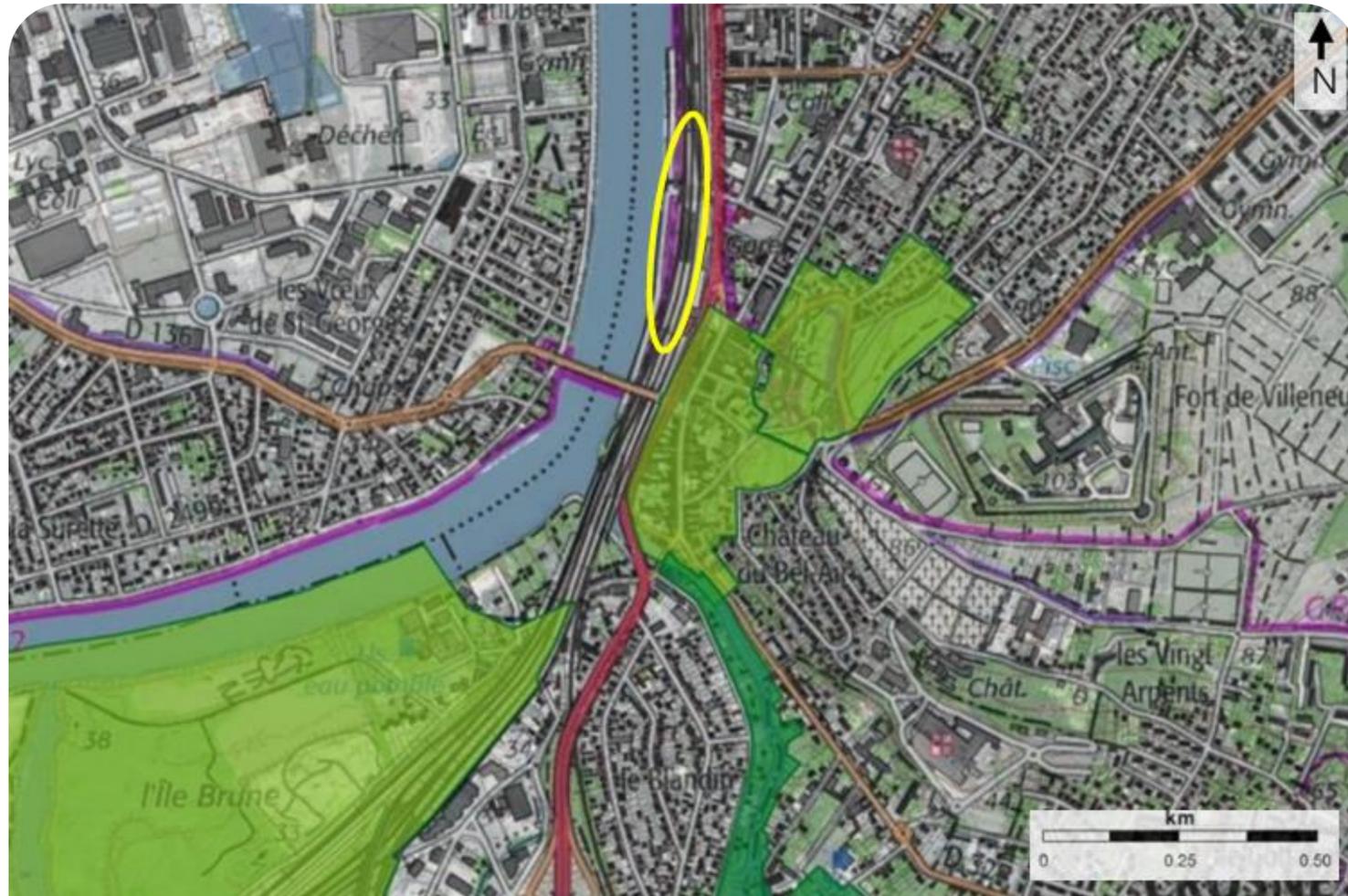
**Accès routier nord**  
3,1 mètres de hauteur

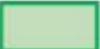
# Le bilan carbone des différentes options de passerelle



Bilan carbone des différentes options de passerelle

# Le contexte patrimonial du projet



 Site de projet     Site classé     Site inscrit

Cartographie des sites classés et inscrits (source : Atlas des Patrimoines)

- **Un monument historique**
  - L'église de Villeneuve-Saint-Georges
- **Un site inscrit**
  - Le « Centre ancien » de Villeneuve-Saint-Georges, à l'est à proximité immédiat du site du projet
- **Un site classé**
  - « Vallée de l'Yverre aval et ses abords entre Villeneuve-Saint-Georges et Varennes-Jarcy » au sud-est du projet

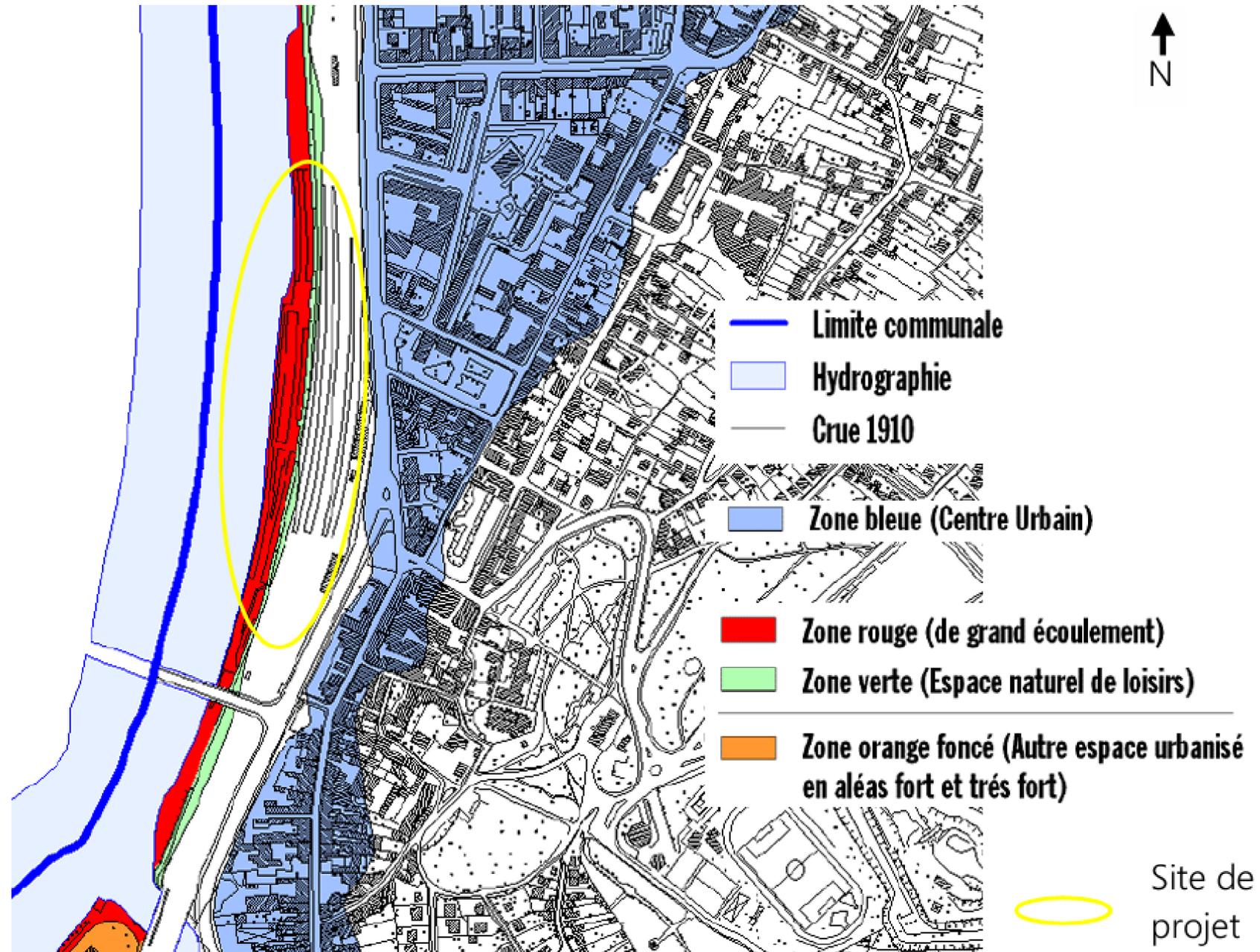
# Le zonage et règlement au niveau du site de projet

- Le site de projet s'inscrit principalement en **zone UYf**
  - UYf : secteur dédié à l'activité ferroviaire, sous-partie du secteur UY, dédié à l'activité industrielle
- Une petite partie s'inscrit en **zone Nb**
  - Nb : secteur naturel dédié aux berges de la Seine et de l'Yerres



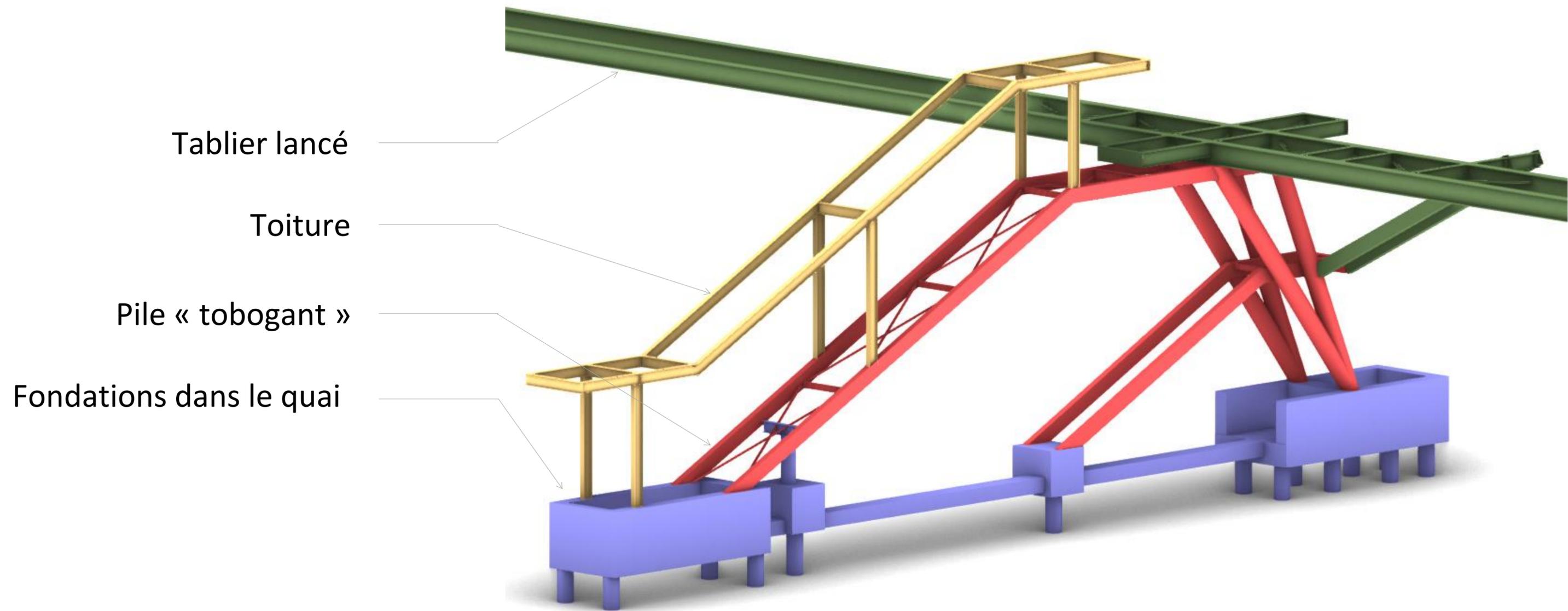
Extrait du plan de zonage du PLU de Villeneuve-Saint-Georges

# La prise en compte du risque de crue



Extrait de la carte de zonage du PPRi

- Les voies d'accès et le parking classés en zone rouge « grand écoulement »
  - Exposés à des hauteurs d'eau de plus d'un mètre
- La piste cyclable classé en zone verte
- Un accès au souterrain sud et des installations d'exploitation menacés par les épisodes de crue

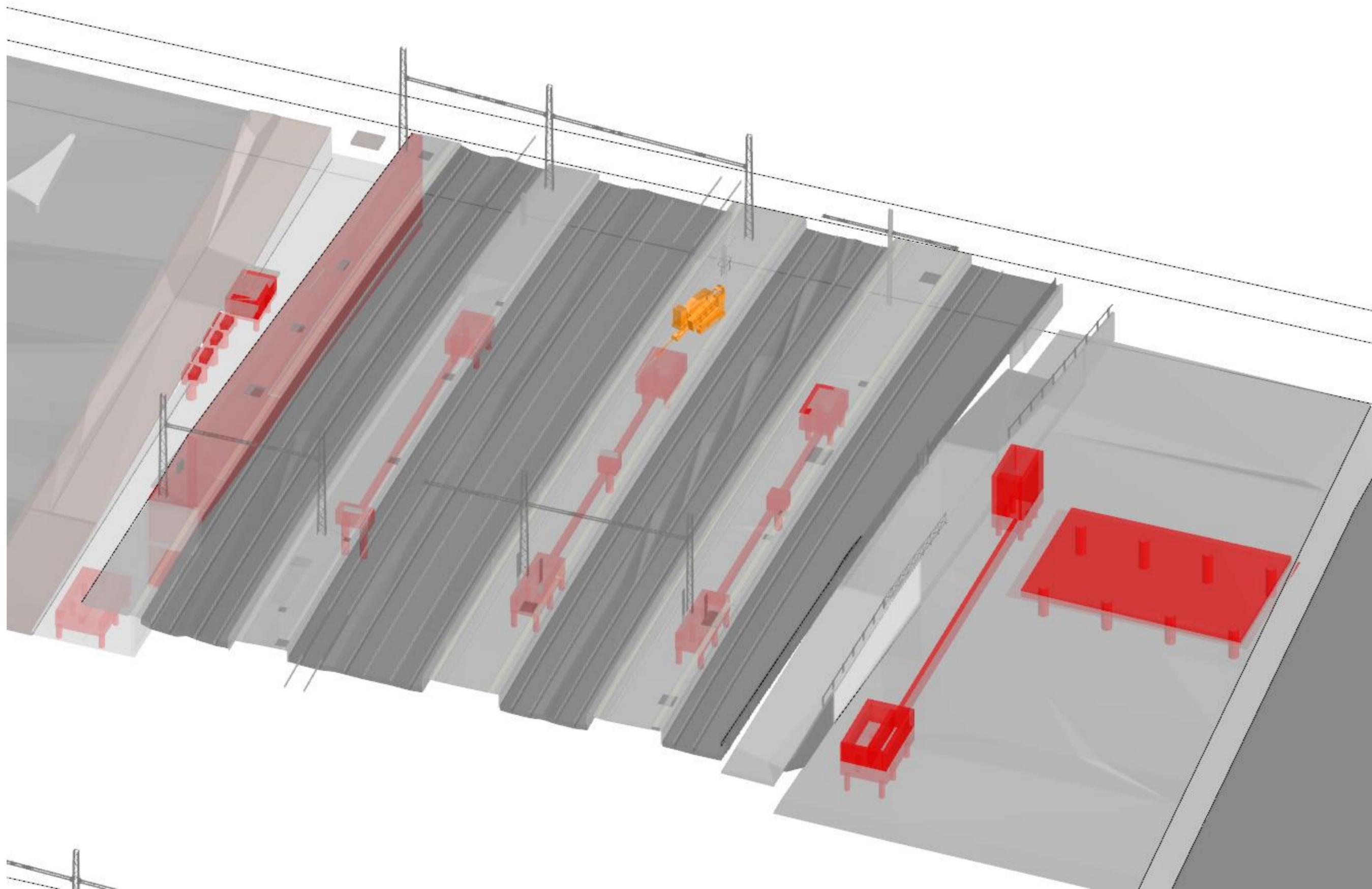


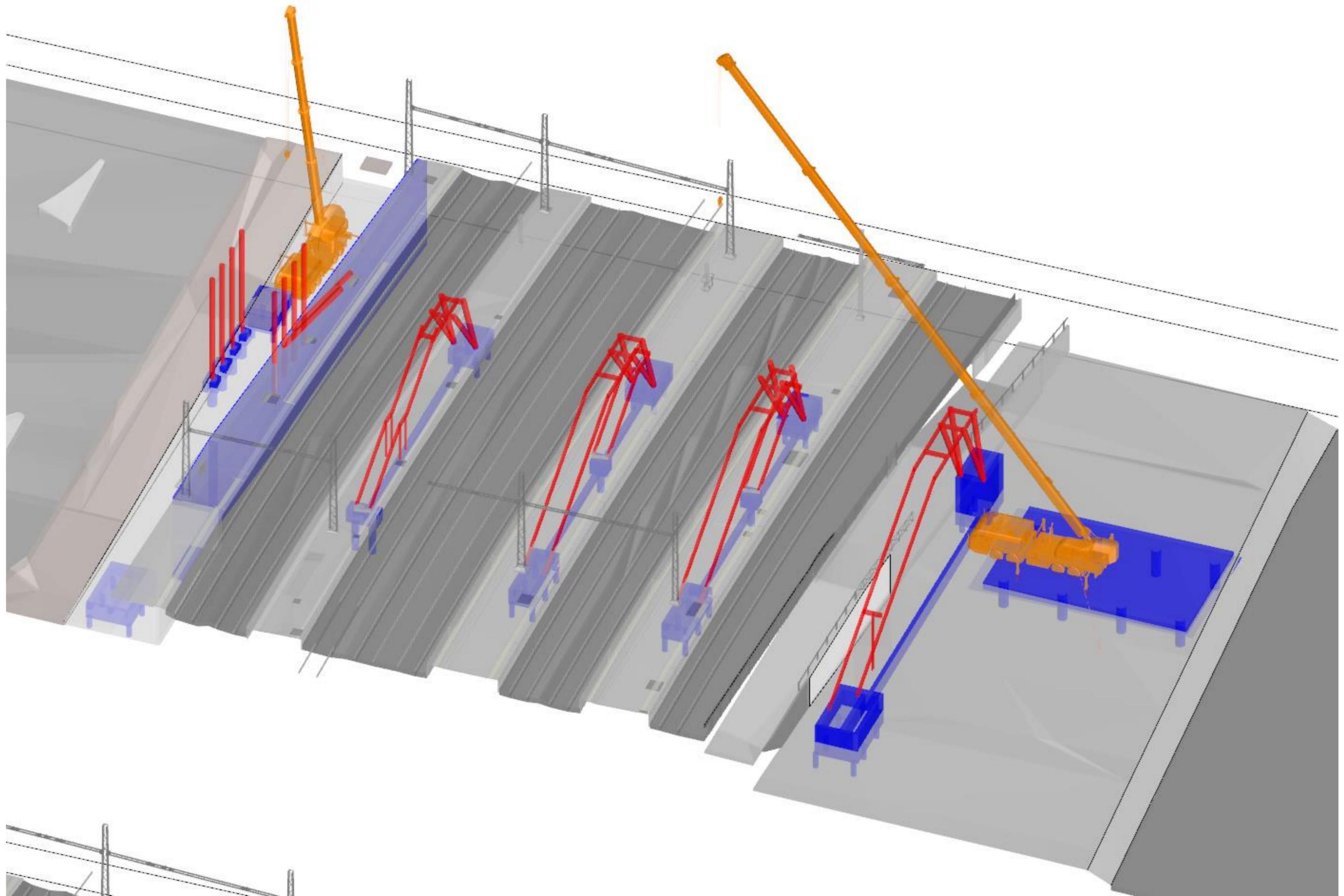
Tablier lancé

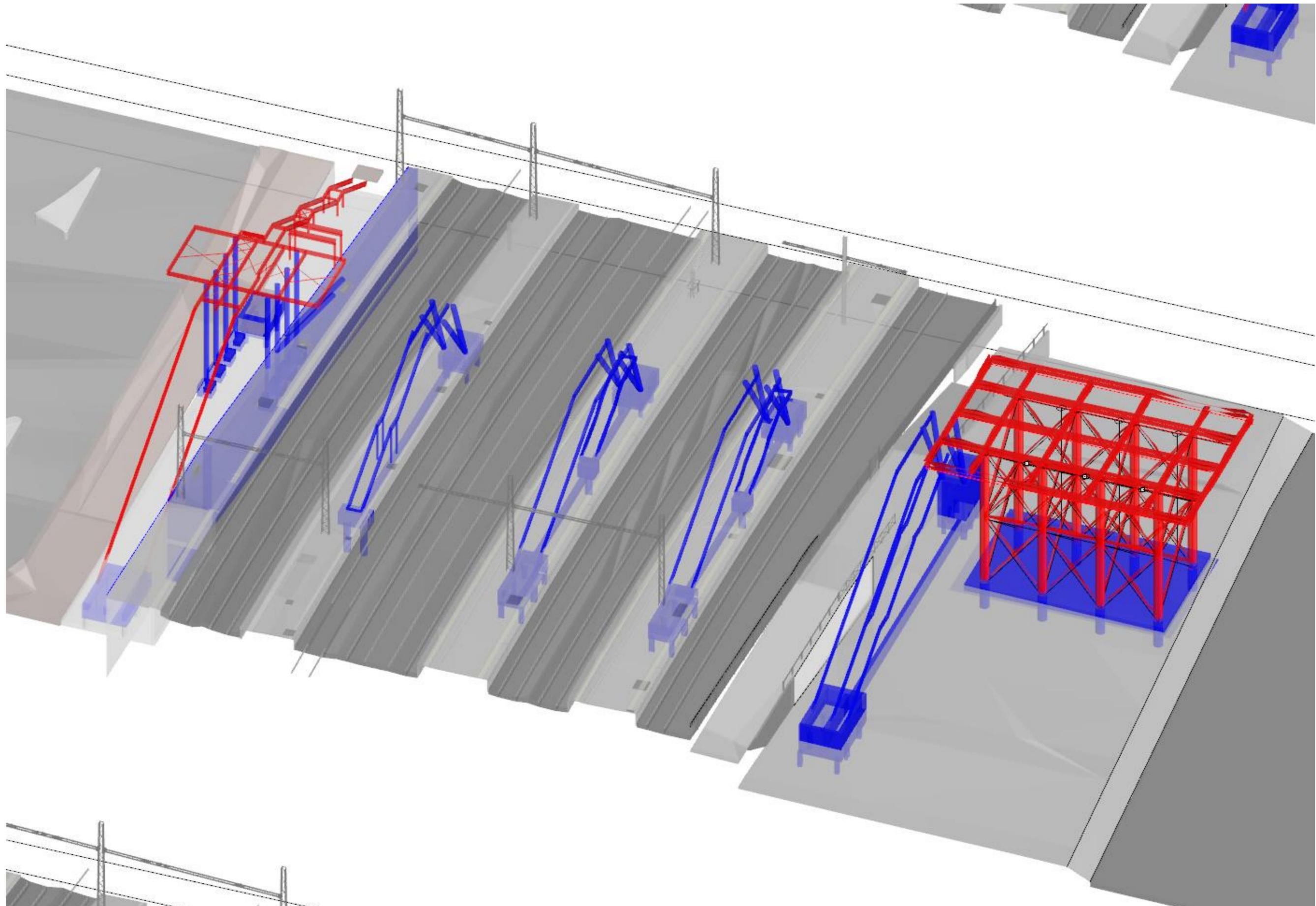
Toiture

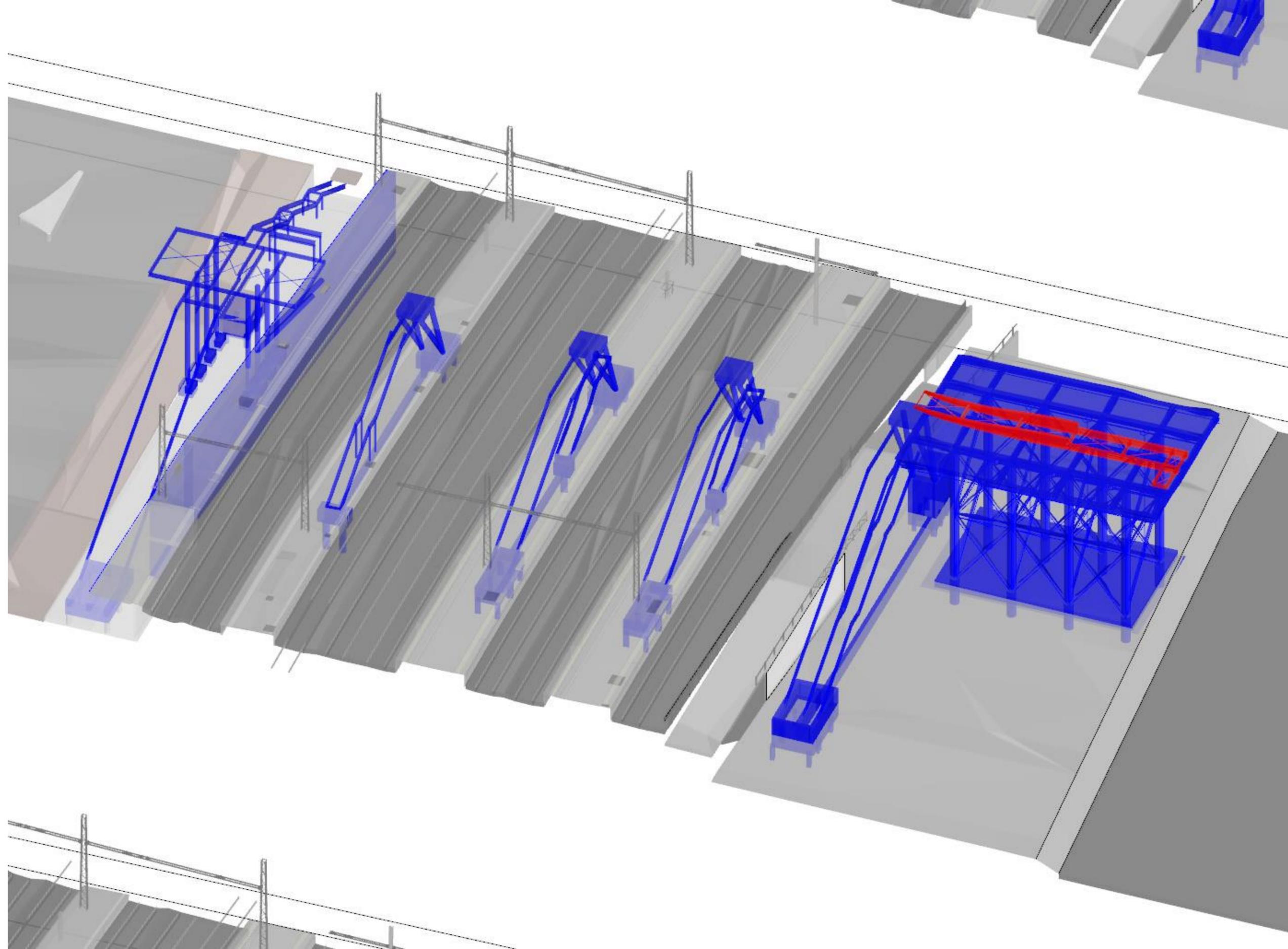
Pile « tobogant »

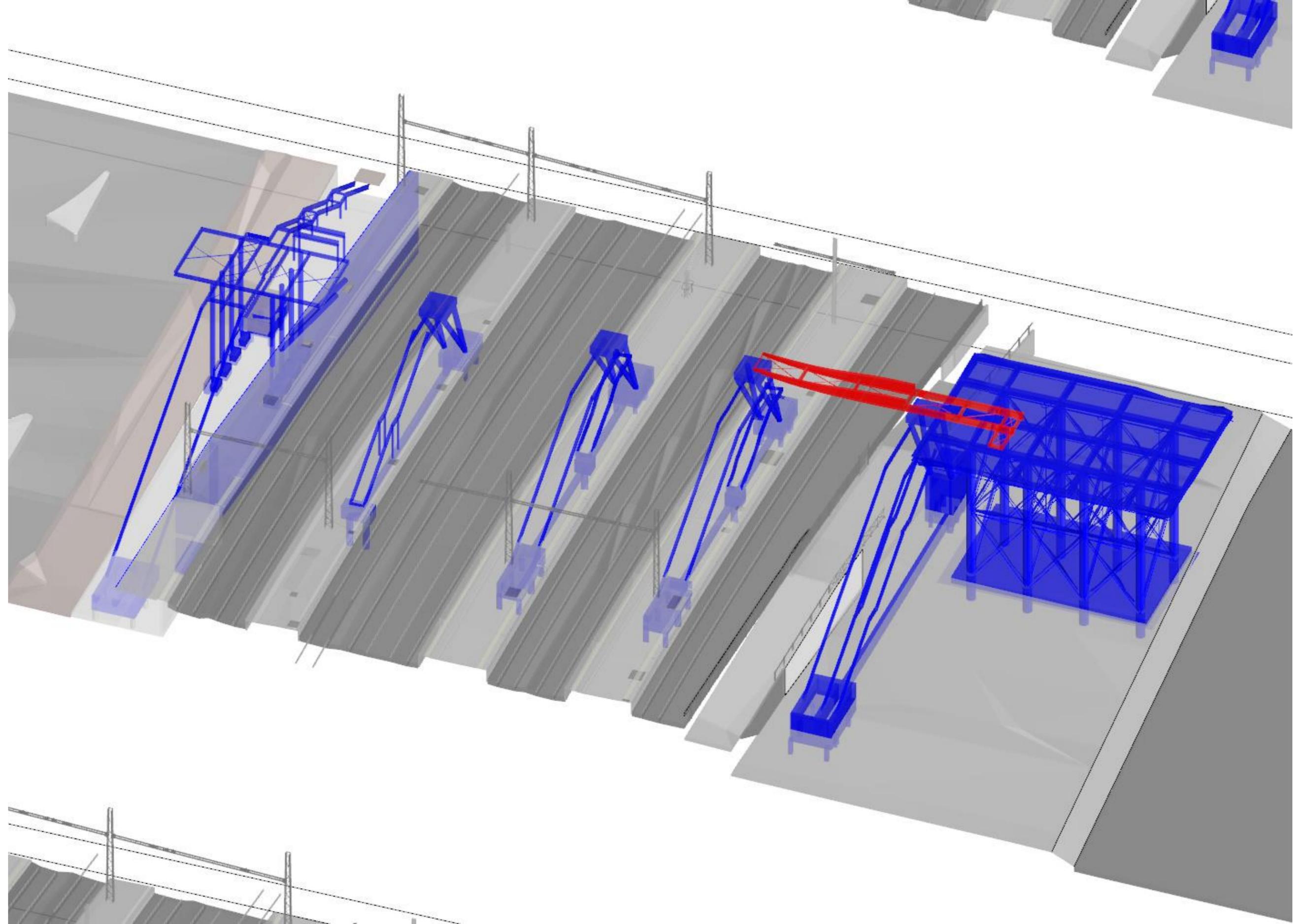
Fondations dans le quai

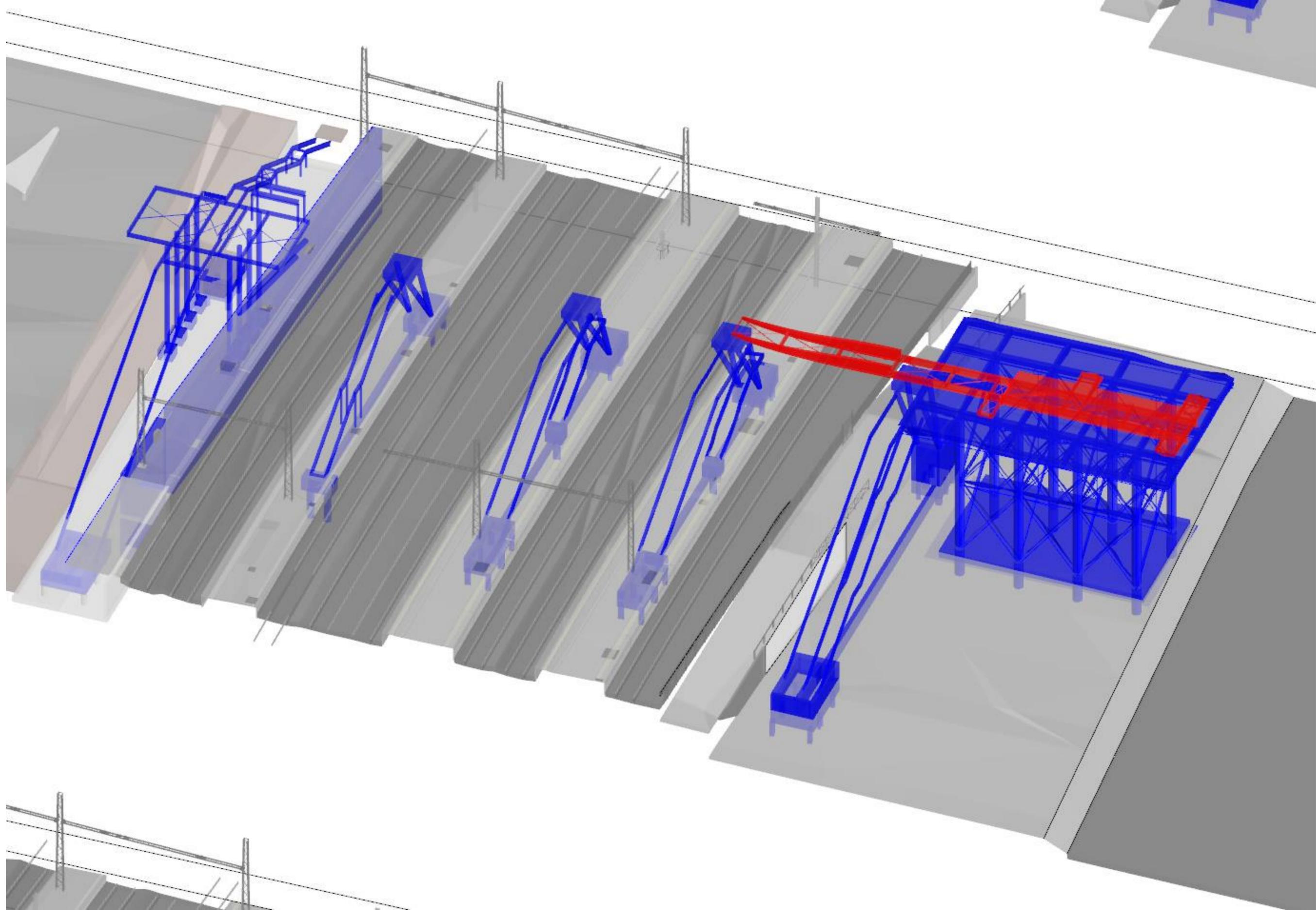


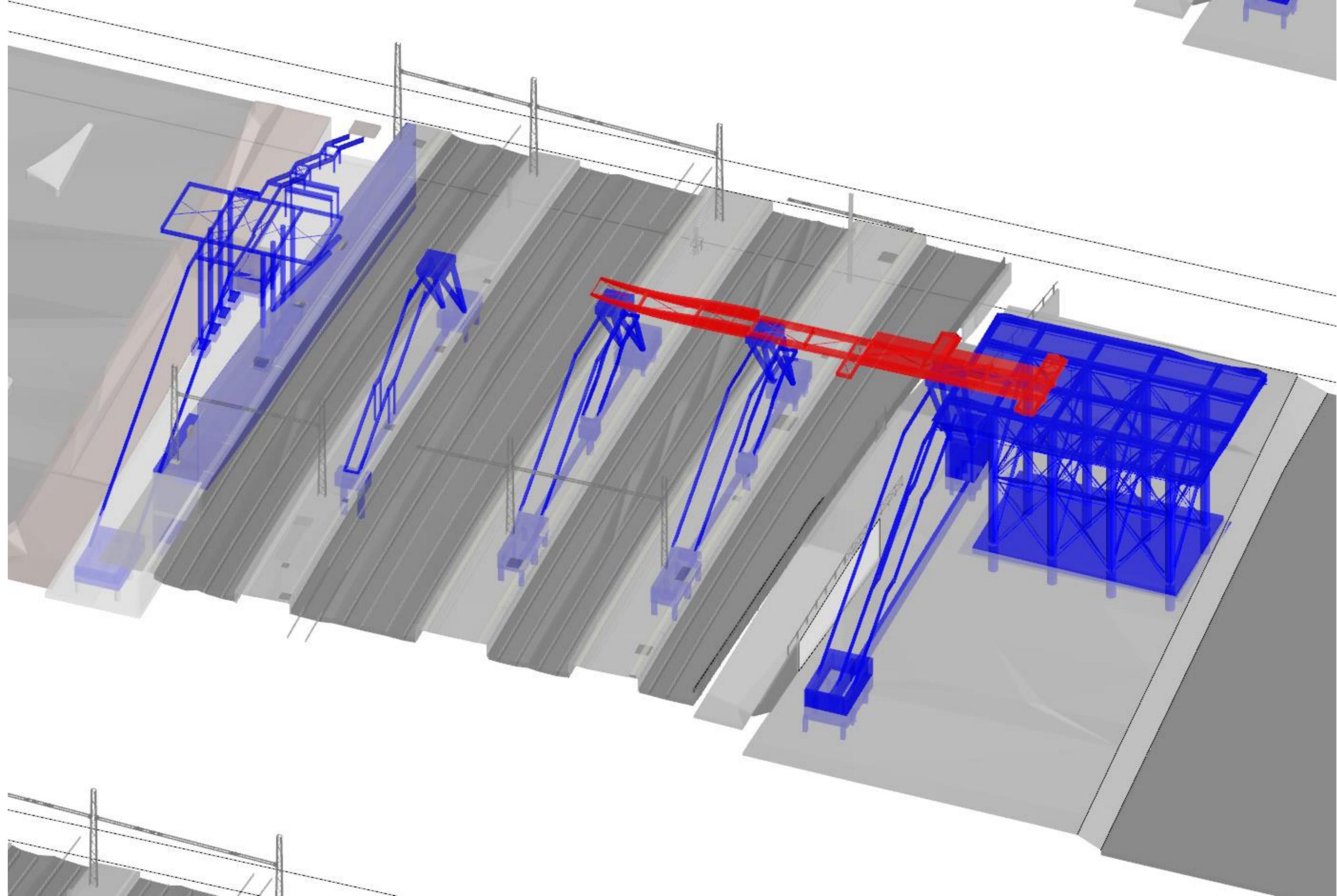


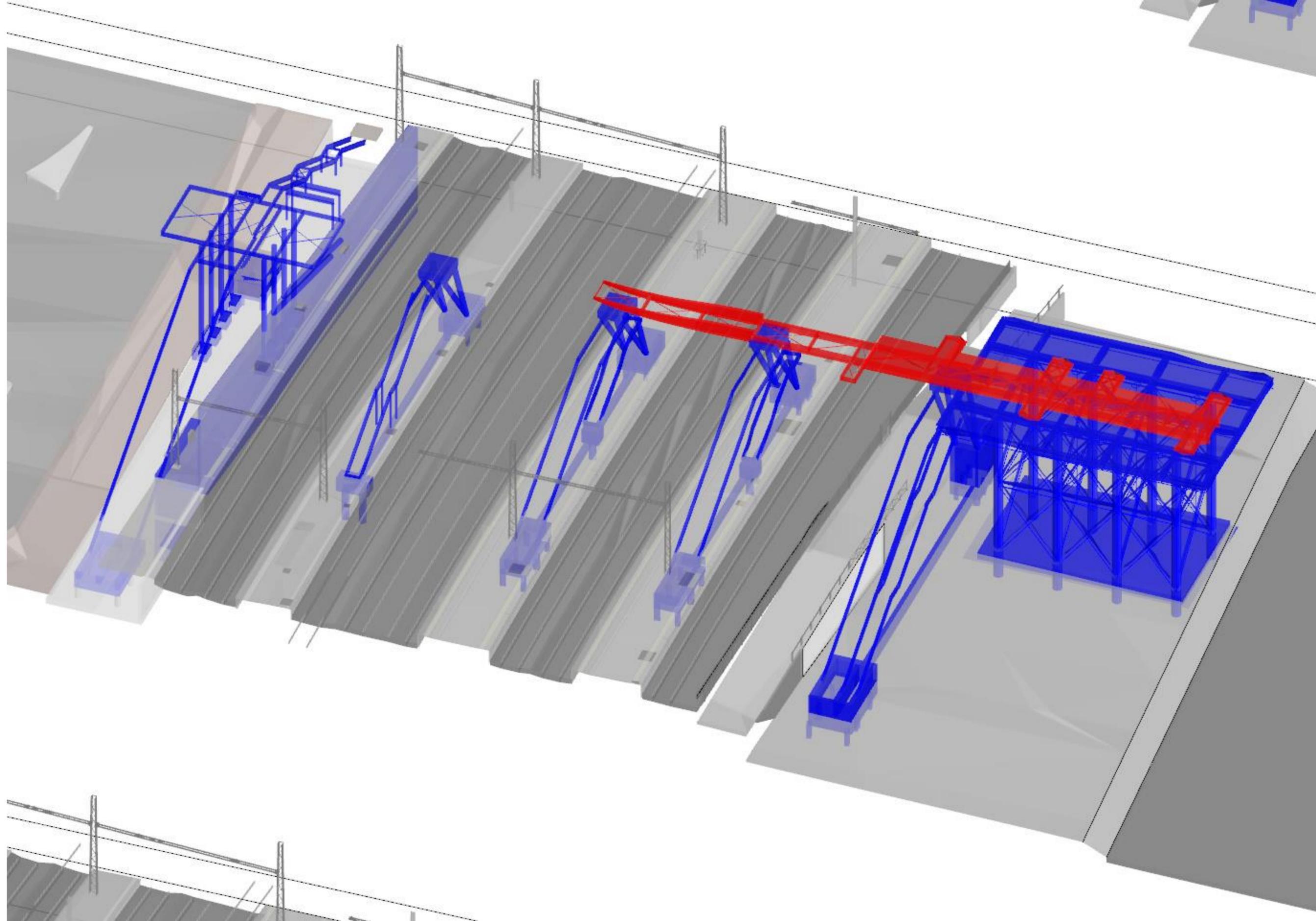


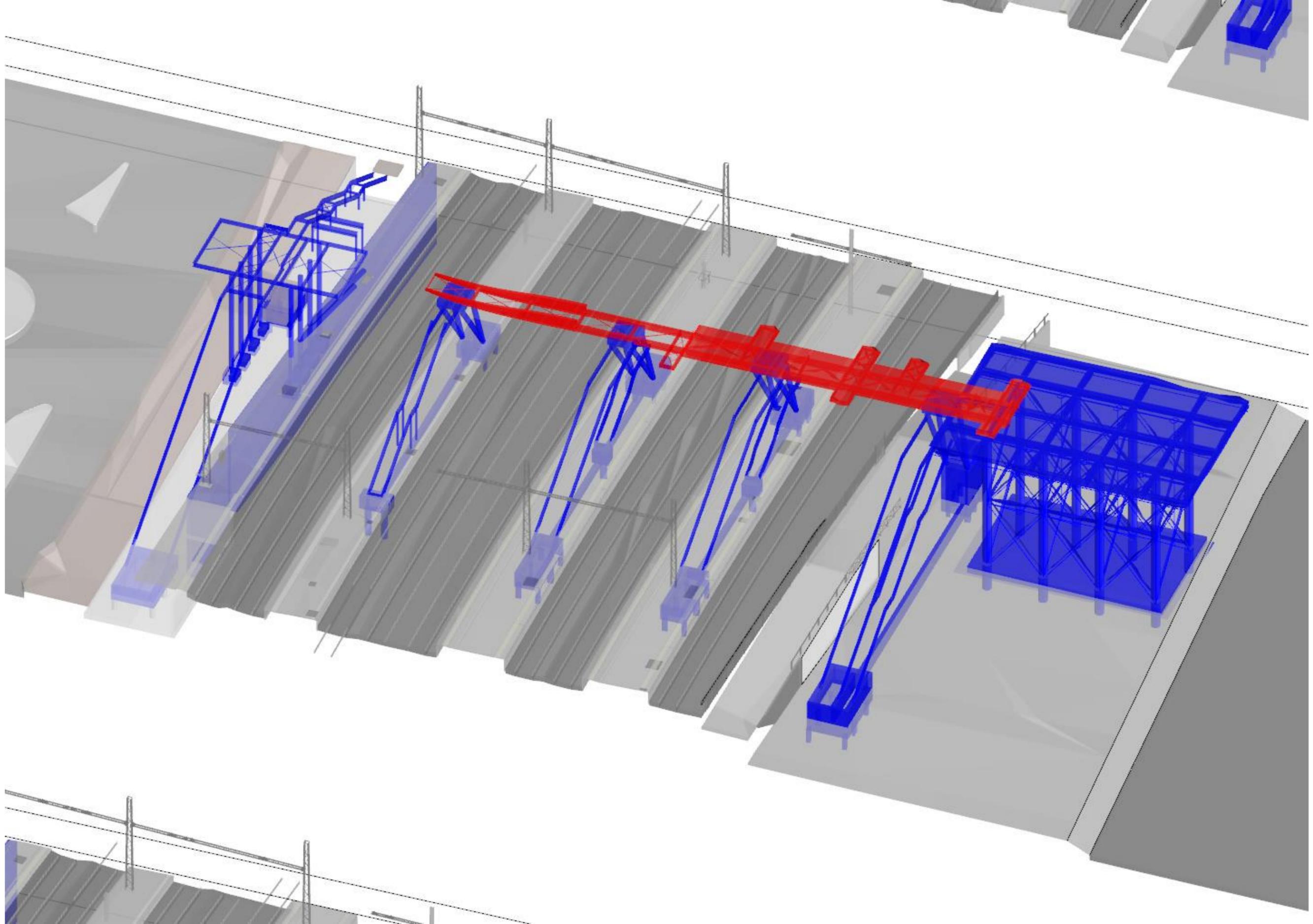


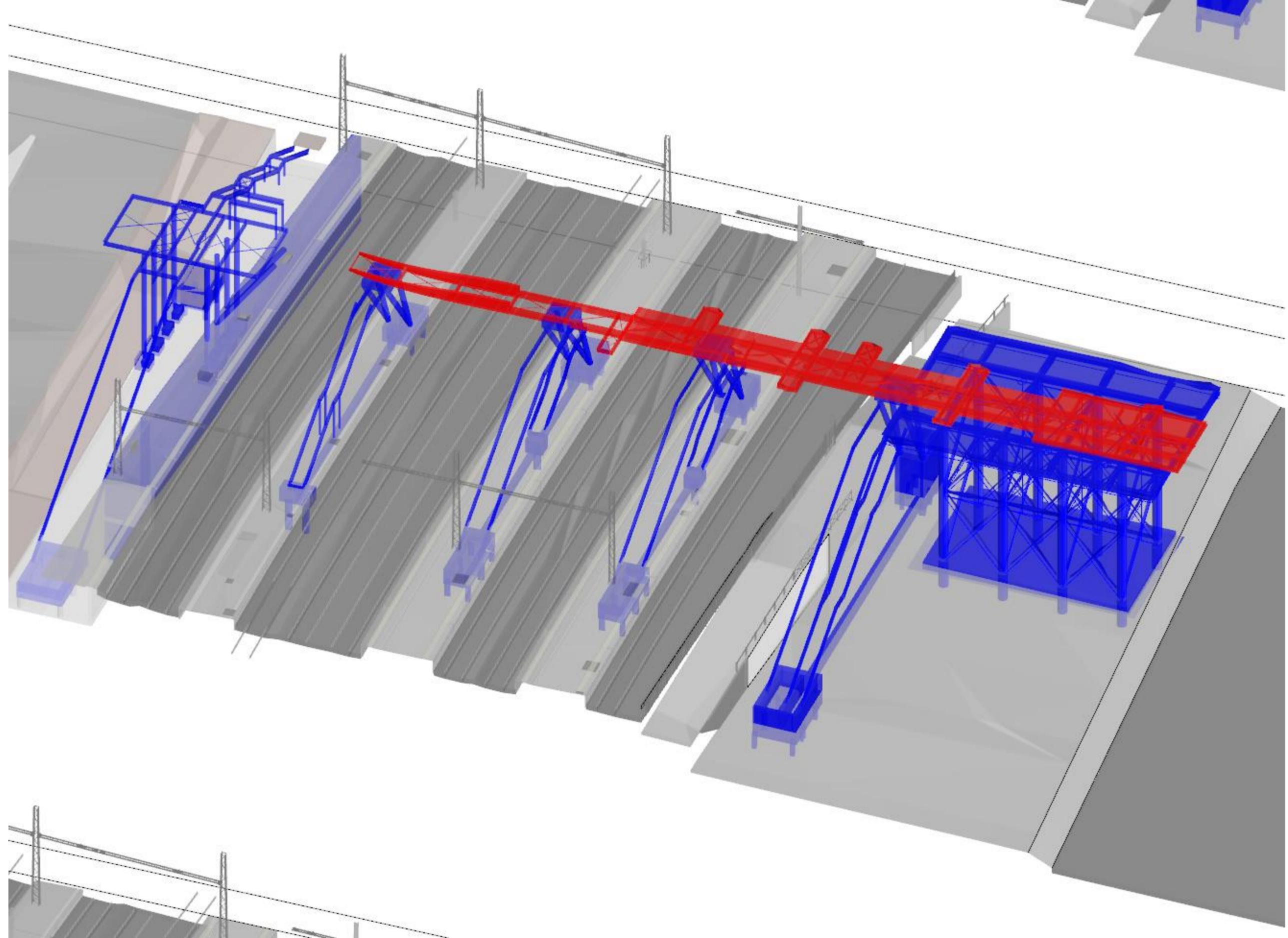


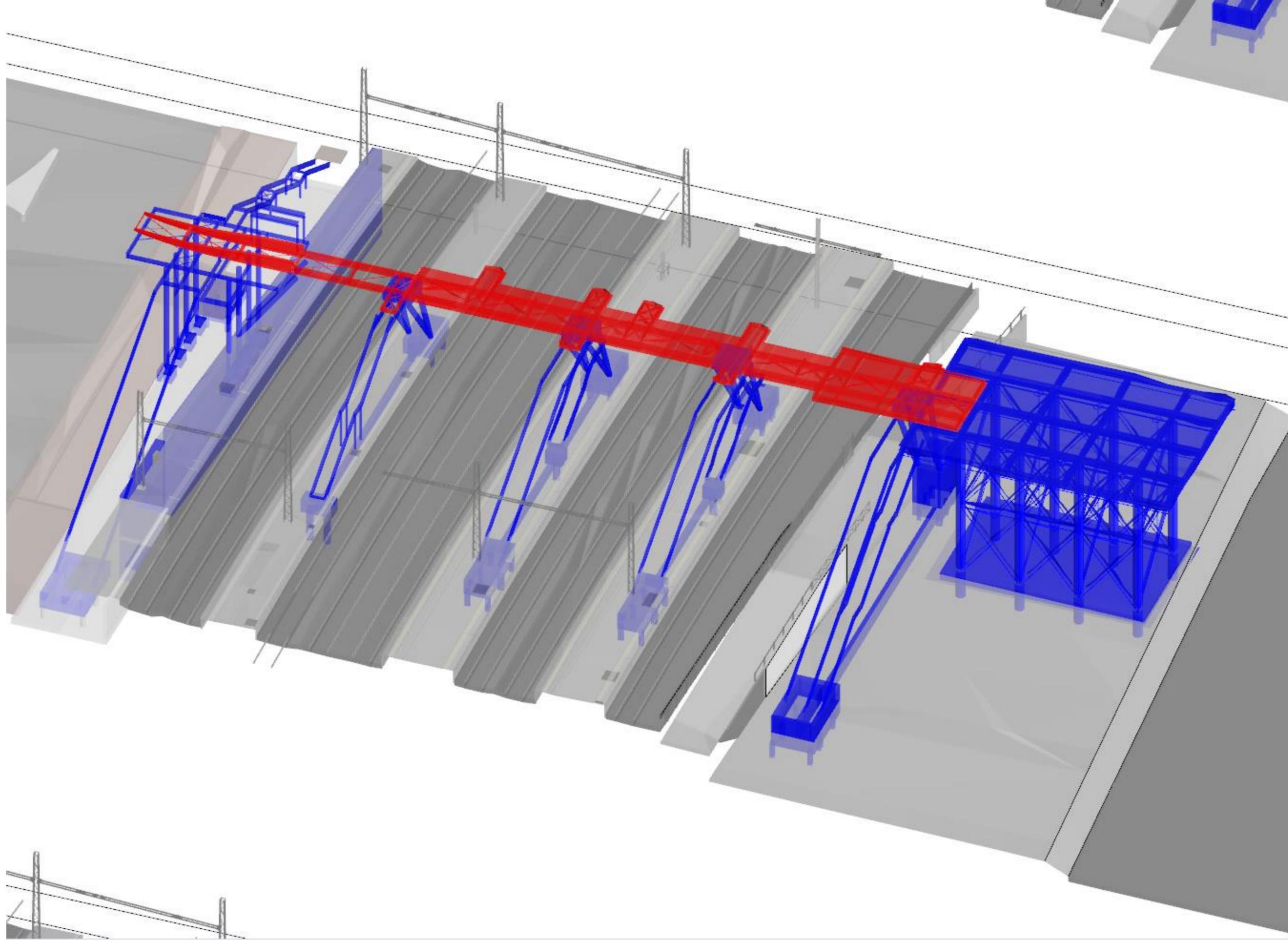


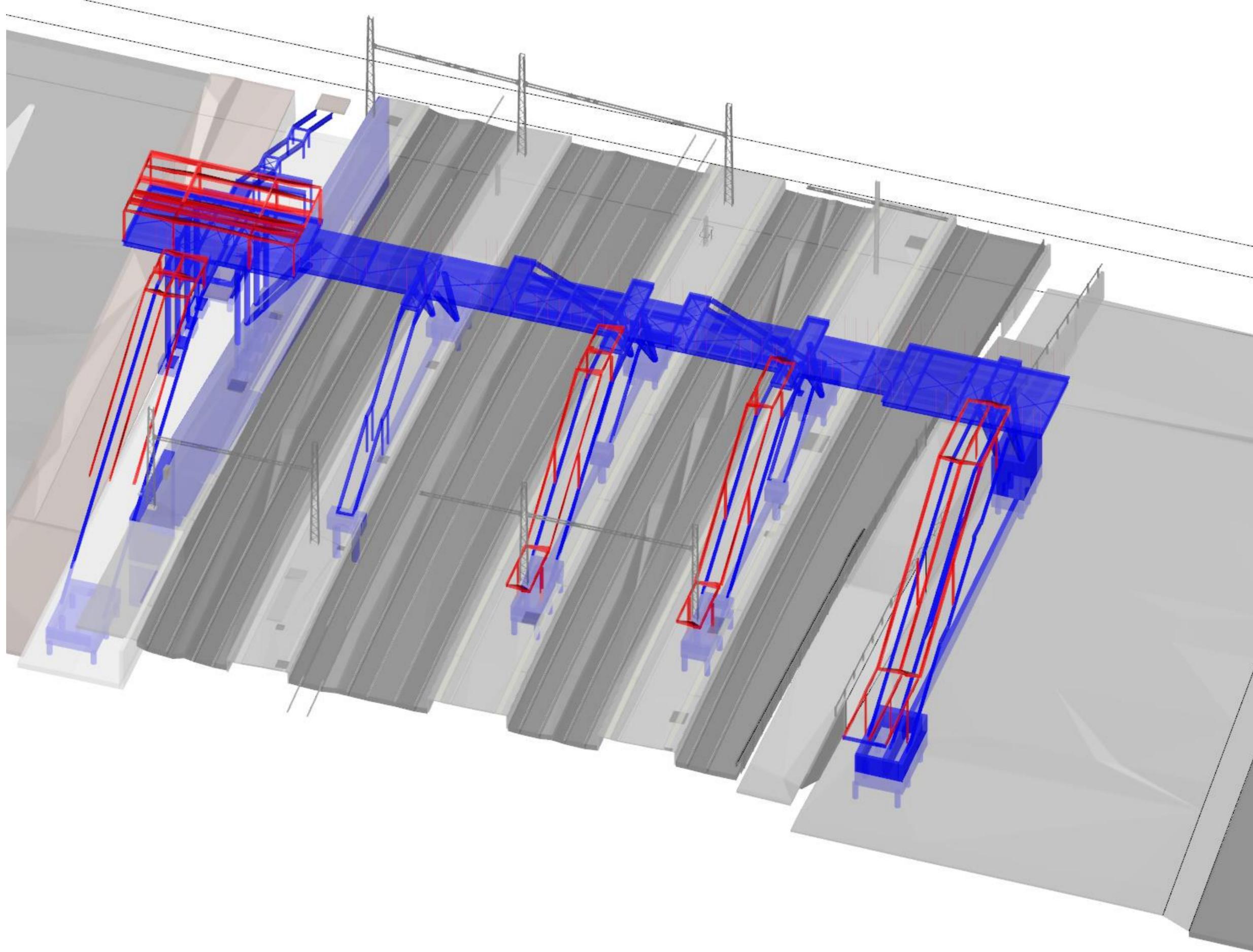


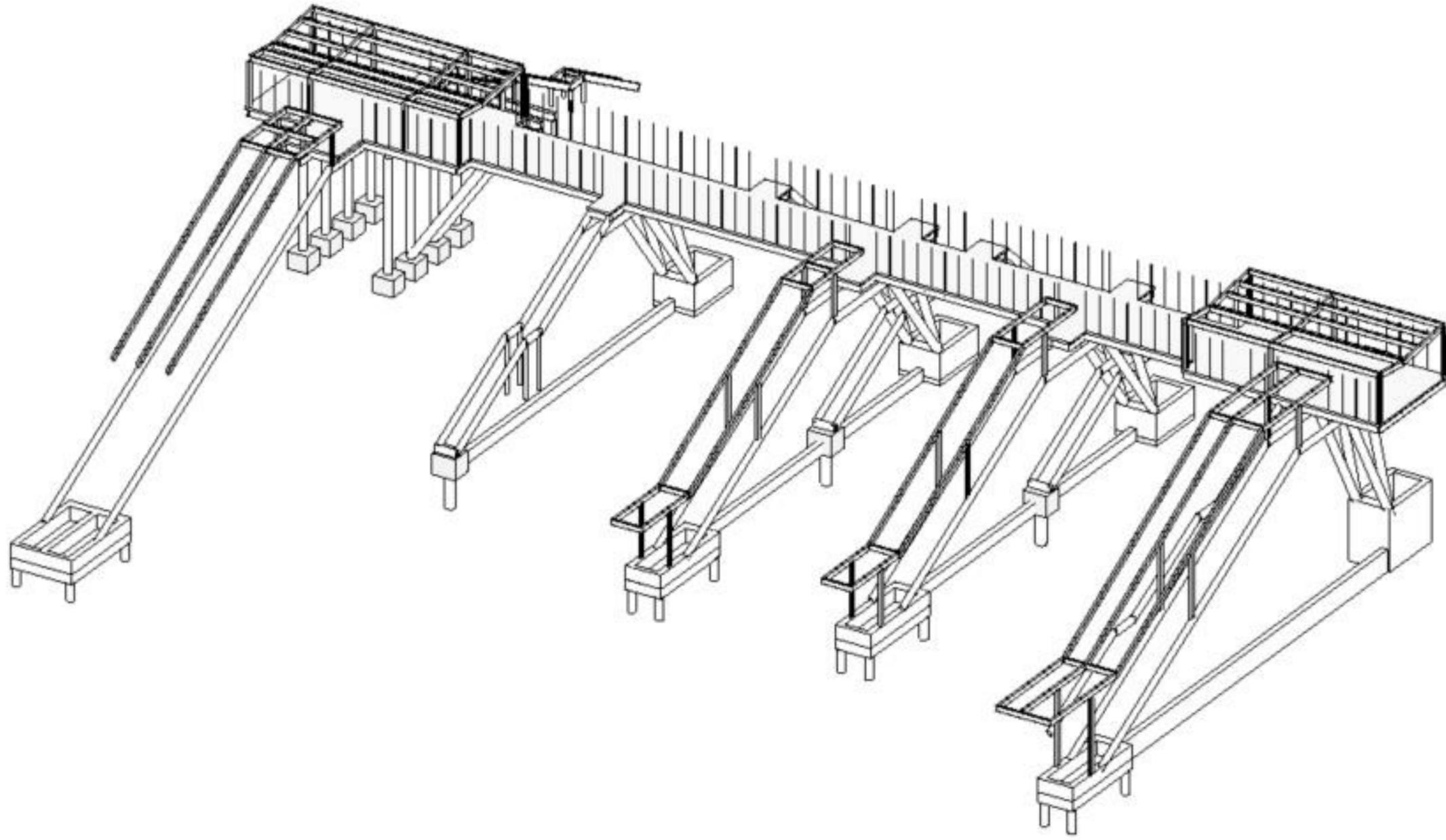


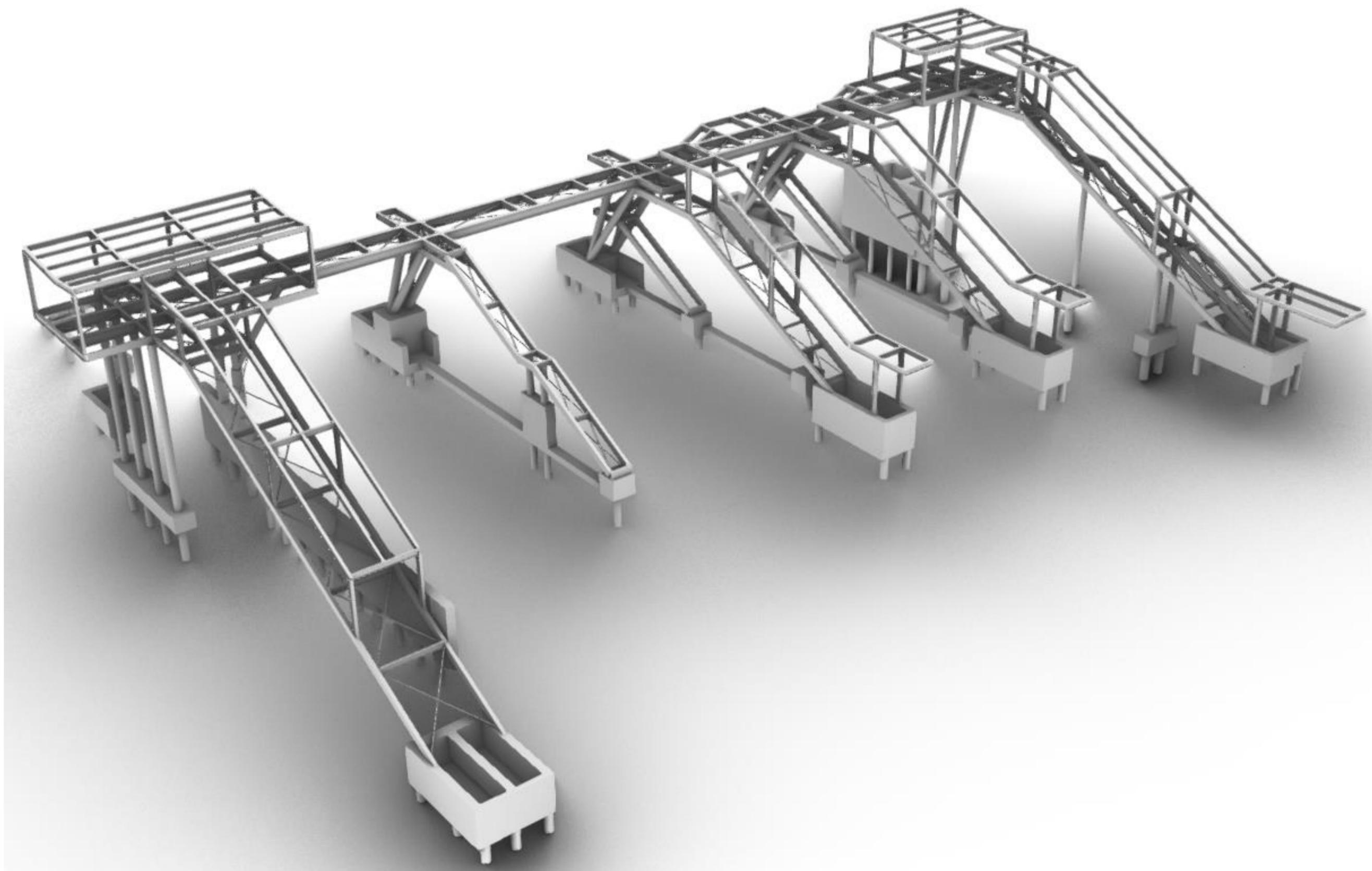






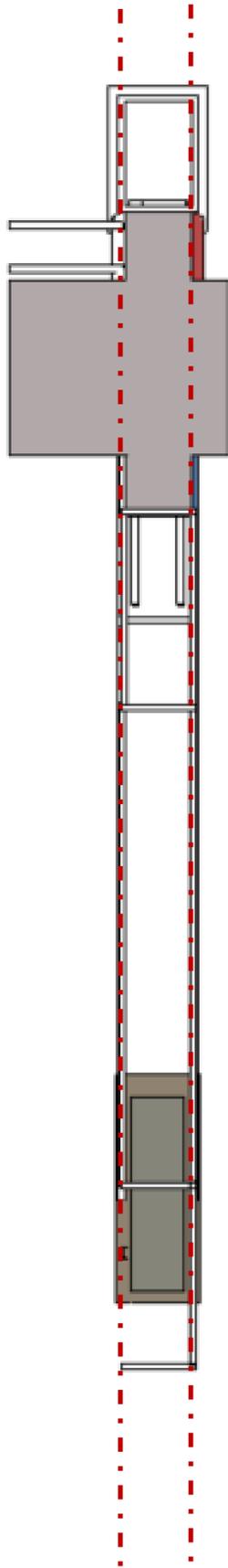
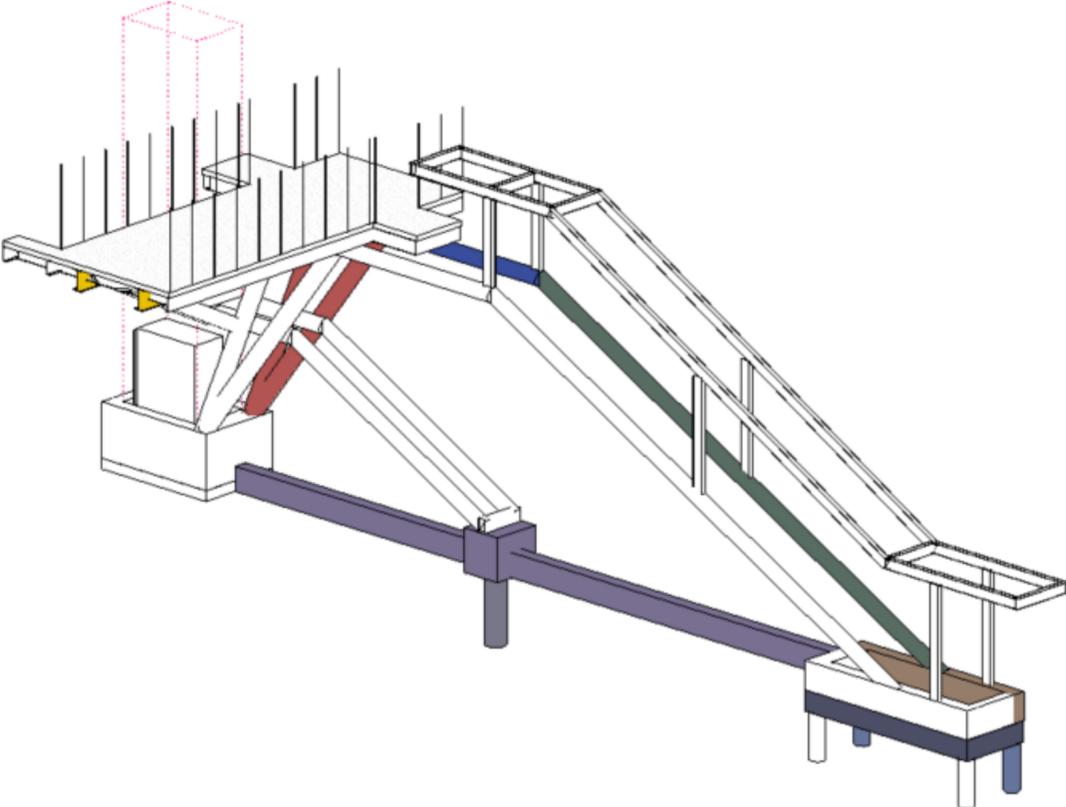
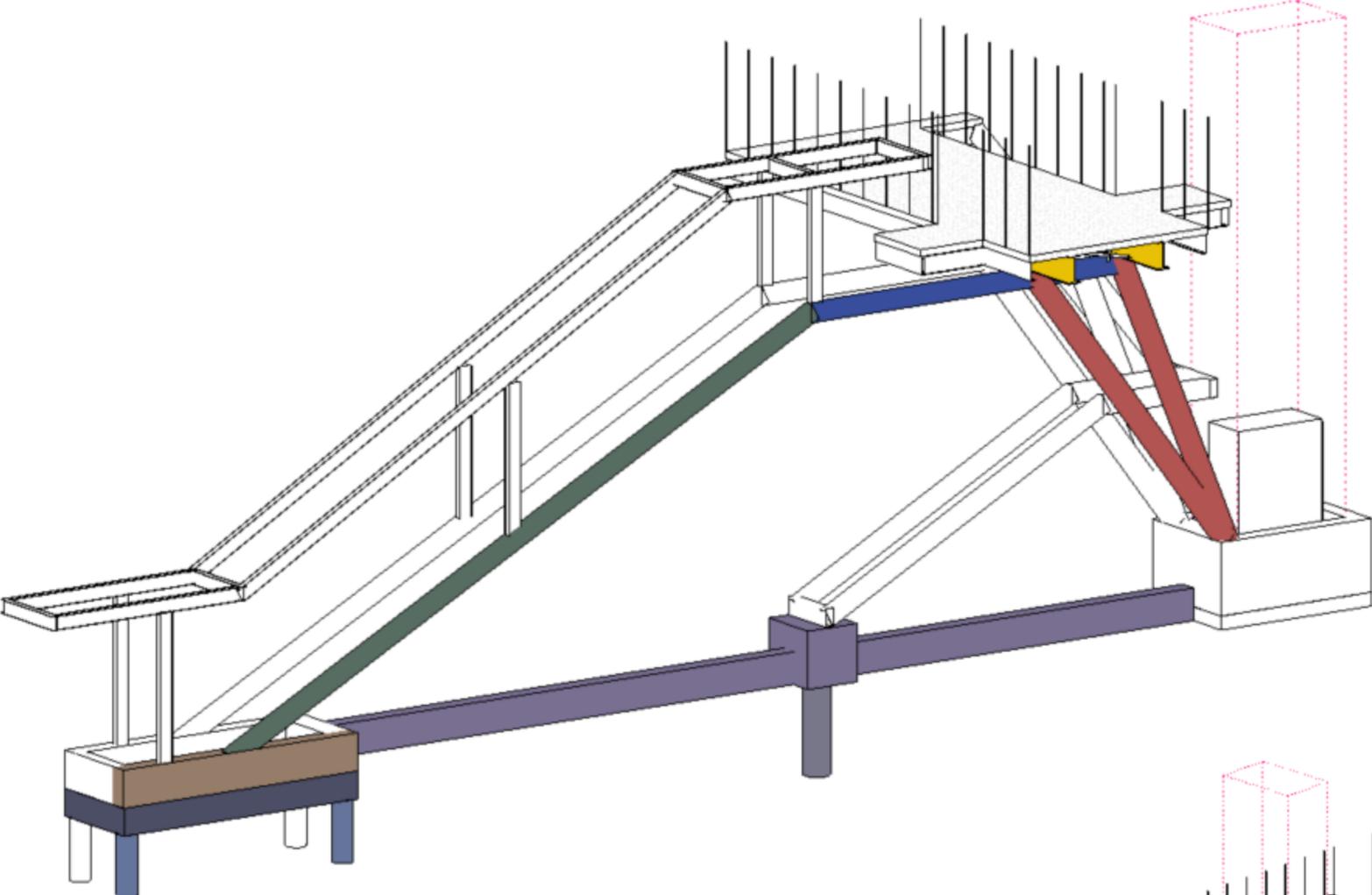


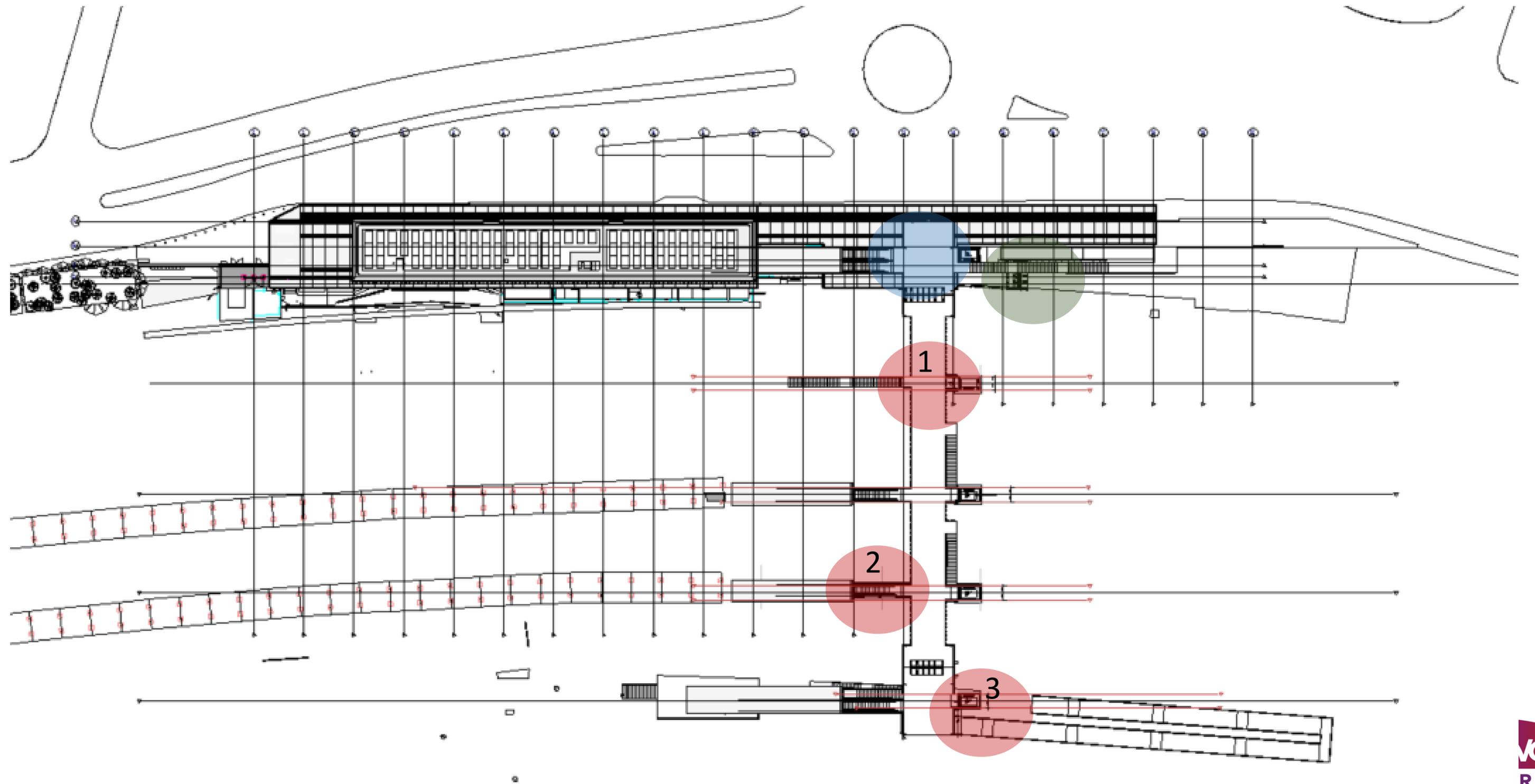






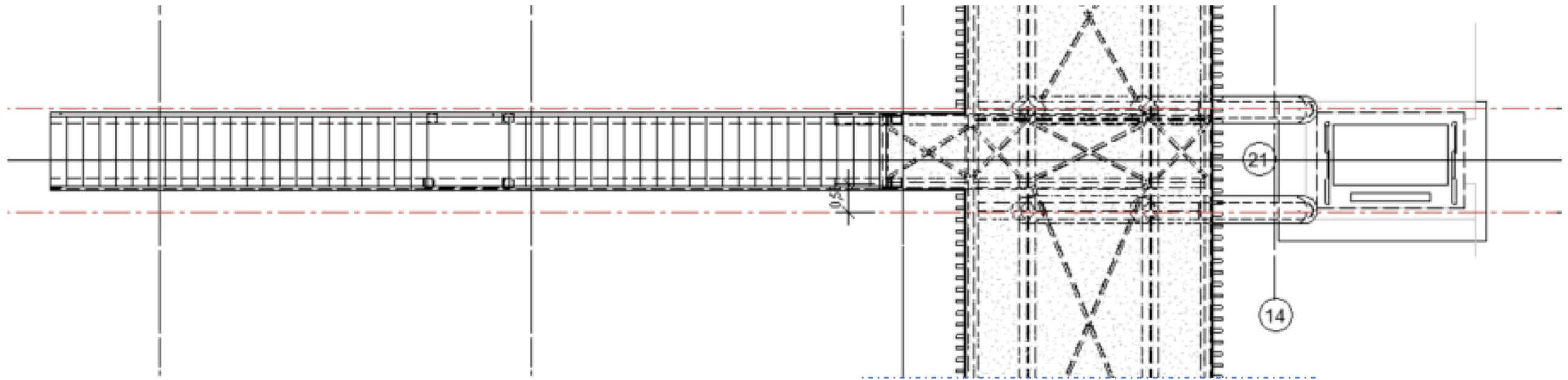
Principe Structurel :



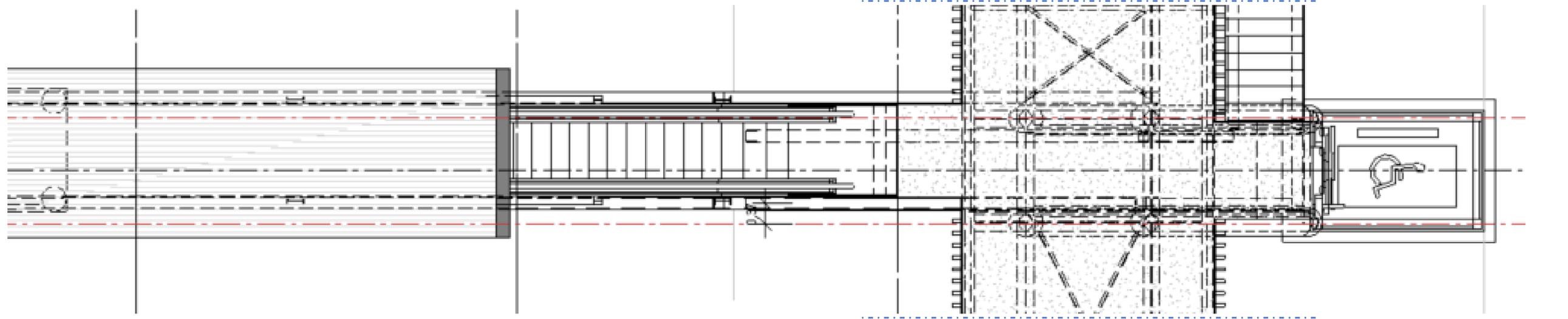


# Décalage des axes:

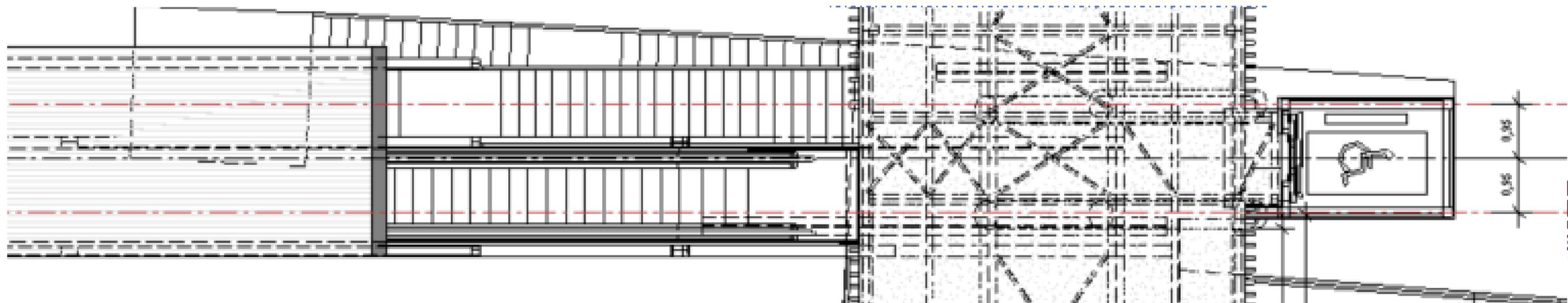
1

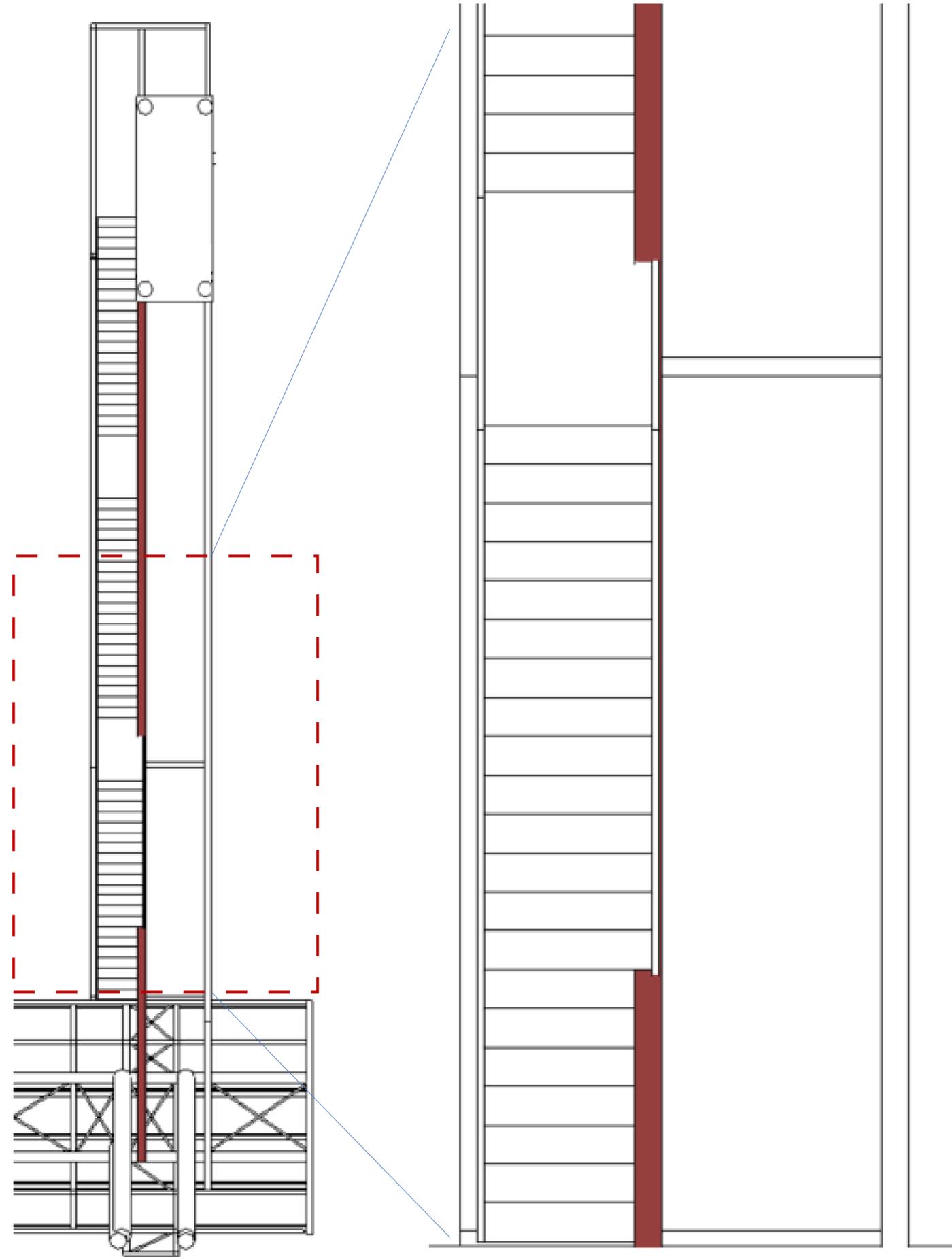
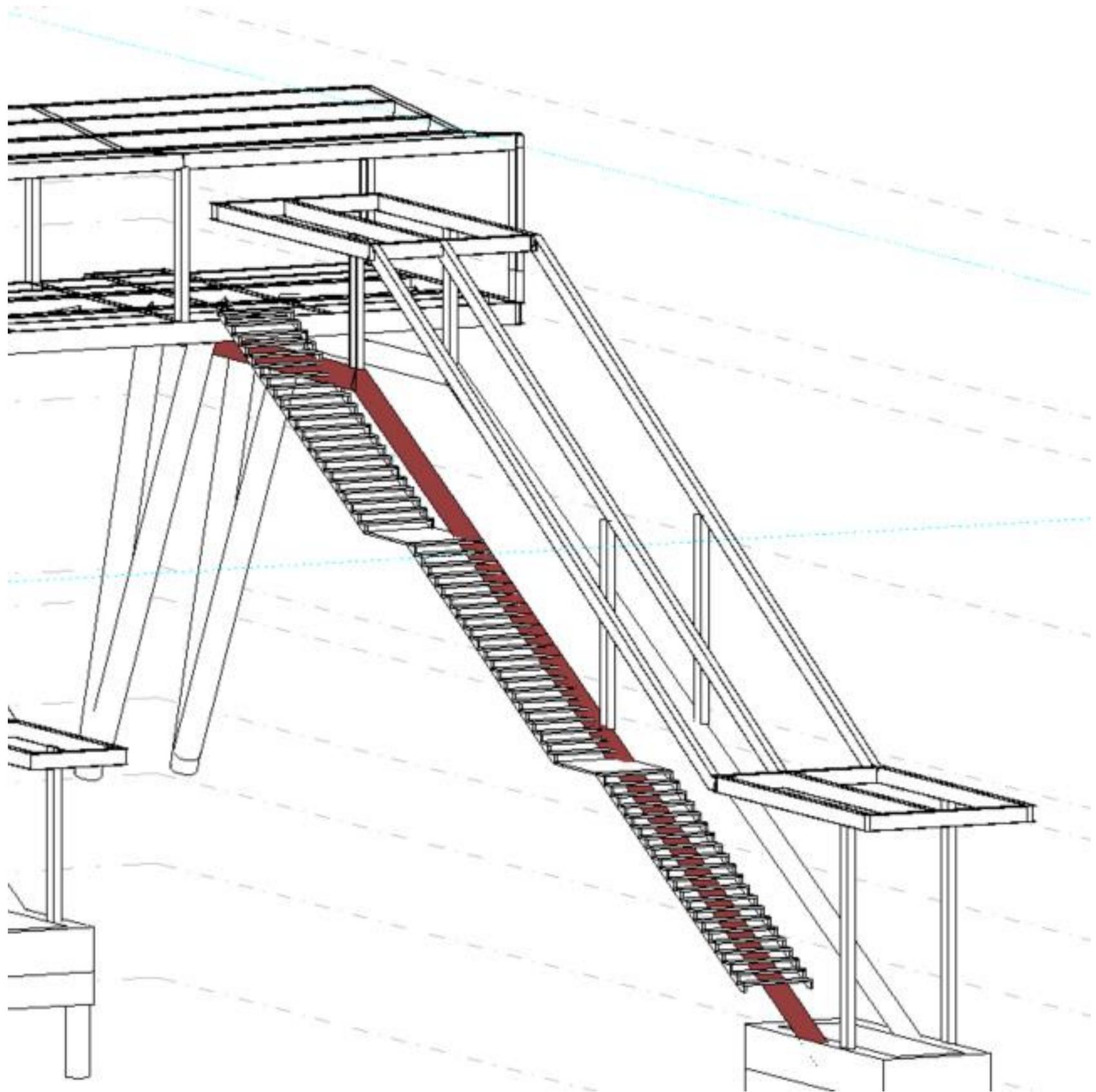


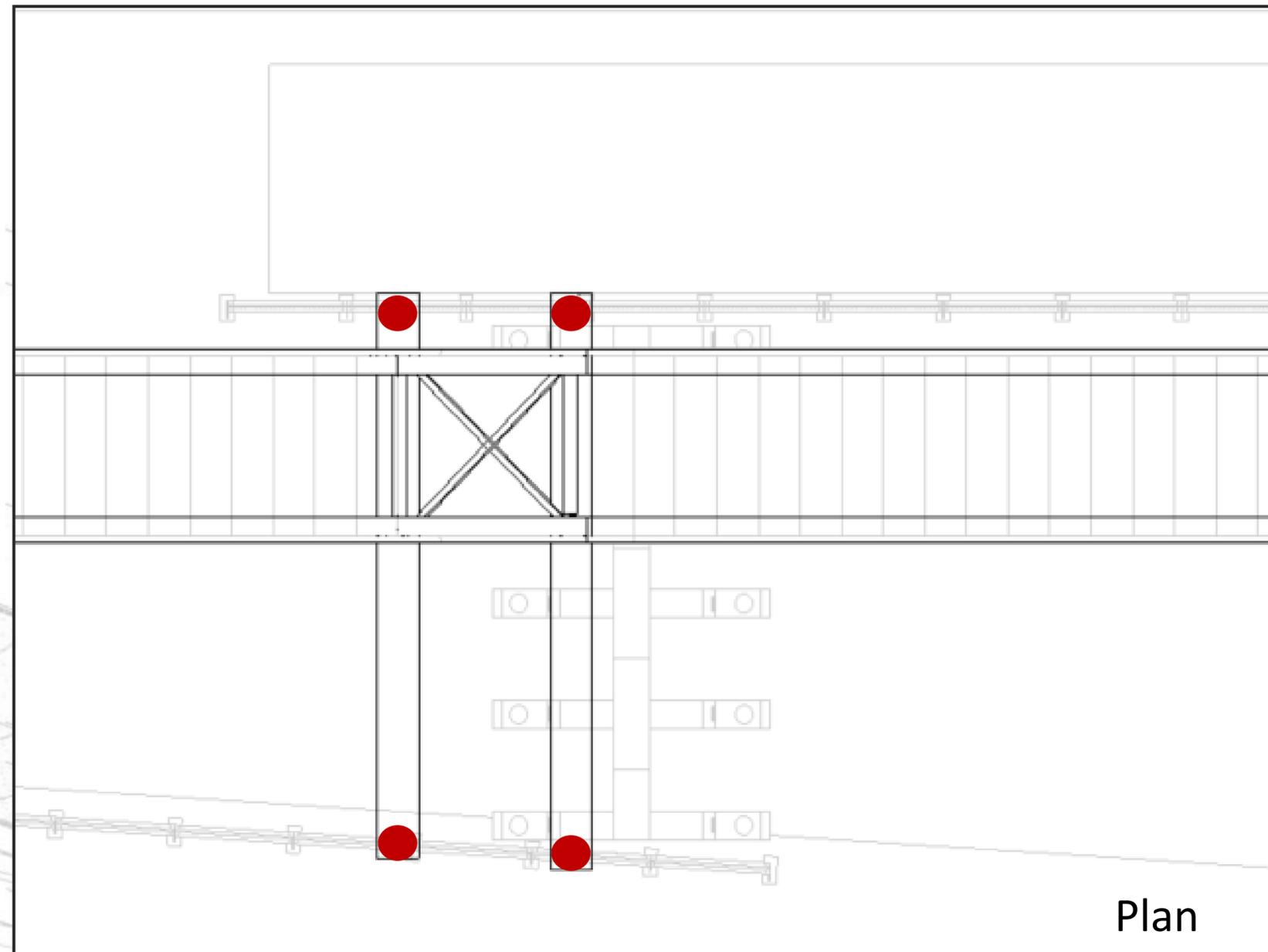
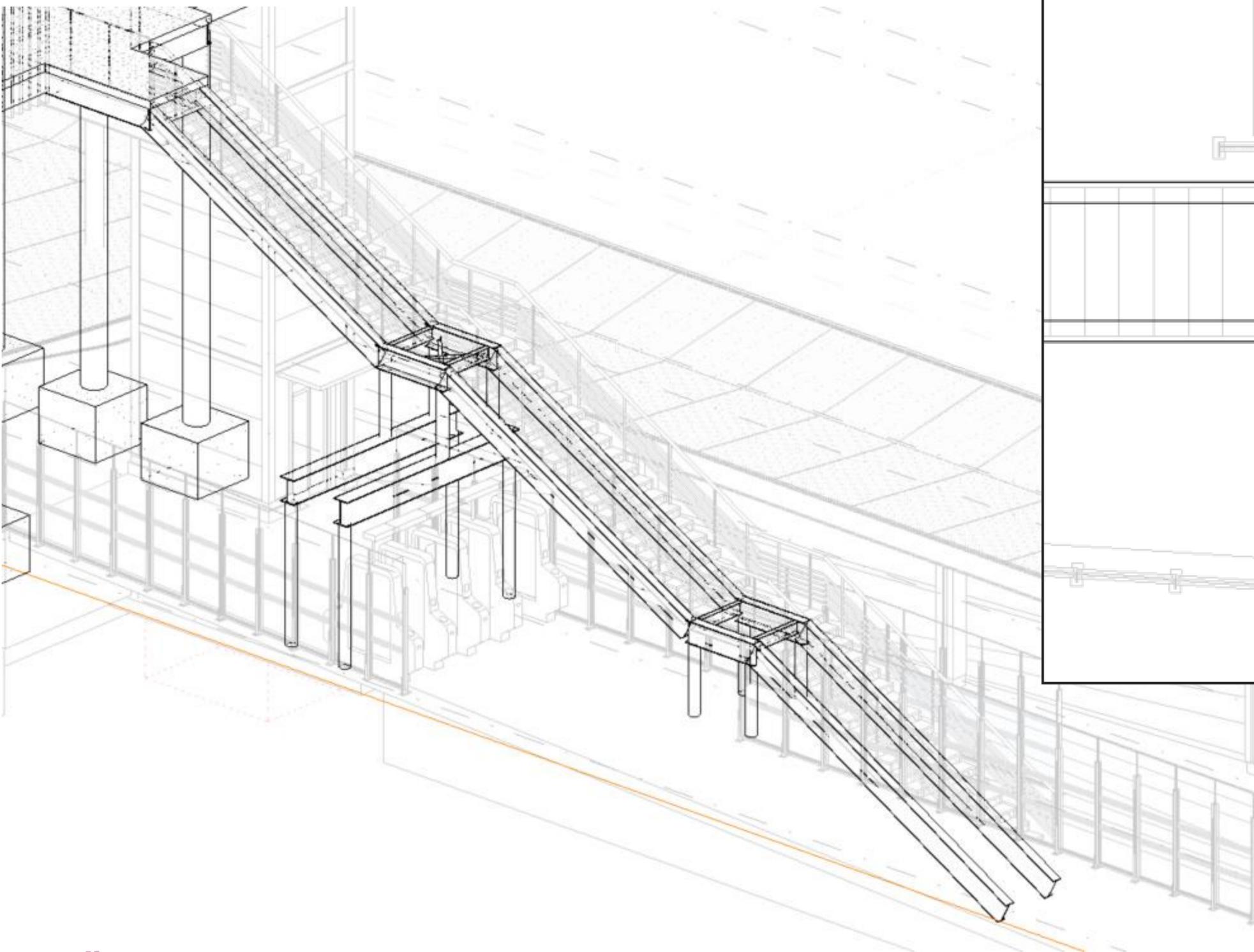
2



3





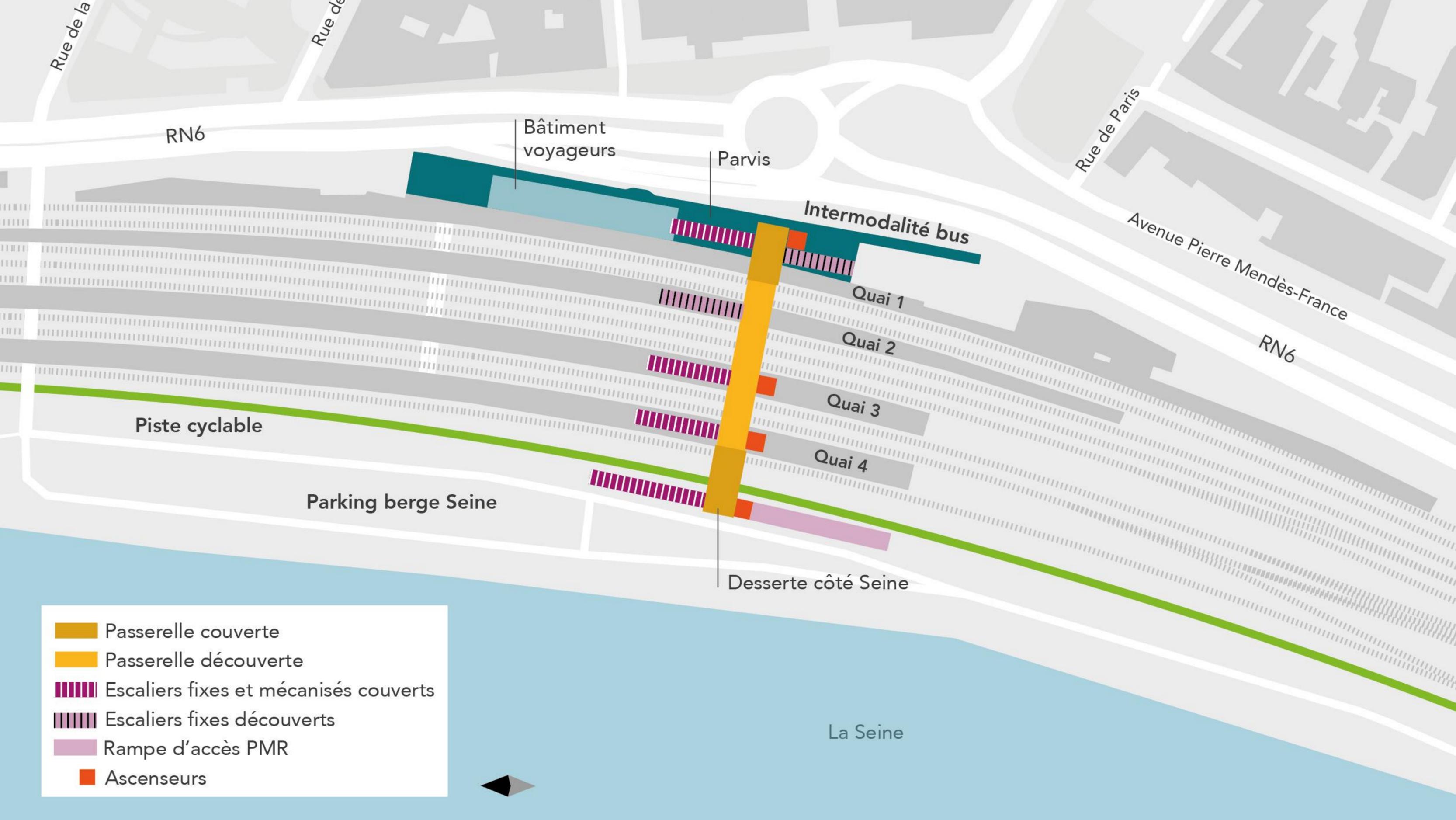








GARE DE VENEUILLE SAINT-GEORGES



RN6

Bâtiment voyageurs

Parvis

Intermodalité bus

Rue de Paris

Avenue Pierre Mendès-France

RN6

Quai 1

Quai 2

Quai 3

Quai 4

Piste cyclable

Parking berge Seine

Desserte côté Seine

La Seine

- Passerelle couverte
- Passerelle découverte
- Escaliers fixes et mécanisés couverts
- Escaliers fixes découverts
- Rampe d'accès PMR
- Ascenseurs



